

JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(86^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 25 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 6749).
2. **Développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.** - Suite de la discussion d'un projet de loi de programme adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 6749).
Question préalable de M. Joxe (*suite*) : M. Michel Renard.
- Rejet par scrutin.
Discussion générale :
MM. François Porteu de la Morandière,
Jean-Pierre Soisson,
Robert Montdargent, Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer, le président,
Henri Beaujean.

Rappel au règlement (p. 6758).

MM. Robert Montdargent, le ministre, le président.

Reprise de la discussion (p. 6758).

MM. Frédéric Jalton,
André Thien Ah Koon,
Roger Holeindre,
Henry Jean-Baptiste,
Ernest Montoussamy,
Edouard Chammougon,
Jean-Claude Martinez,
Jean Maran.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 6770).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 9 décembre a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir et demain mercredi 26 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet de loi de programme, adopté par le Sénat, sur les départements d'outre-mer.

Jeudi 27 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite du projet de loi de programme sur les départements d'outre-mer ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'enseignement supérieur.

Vendredi 28 novembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Vendredi 28 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente ; mardi 2 décembre, à seize heures et à vingt et une heures trente, et mercredi 3 décembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite du projet, adopté par le Sénat, sur l'enseignement supérieur.

Mercredi 3 décembre, à vingt-deux heures :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet sur l'investissement locatif.

Jeudi 4 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet sur les baux commerciaux.

Projet portant diverses mesures d'ordre social.

Vendredi 5 décembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet portant diverses mesures d'ordre social ;

Proposition de loi organique de MM. Mazeaud et Toubon, sur la limite d'âge à la Cour de cassation ;

Proposition de loi de MM. Mazeaud et Toubon sur la limite d'âge au Conseil d'Etat et à la Cour des comptes, ces deux textes donnant lieu à une discussion générale commune.

Mardi 9 décembre, à seize heures et vingt et une heures trente :

Sous réserve de leur dépôt :

Projet sur les procédures de licenciement ;

Projet sur les conseils de prud'hommes,

ces deux textes donnant lieu à une discussion générale commune.

2

DÉVELOPPEMENT DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET DE MAYOTTE

Suite de la discussion d'un projet de loi de programme adopté par le Sénat après déclaration d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de programme, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte (nos 479, 491).

Cet après-midi, la question préalable a été présentée.

La parole est à M. Michel Renard, inscrit contre cette question préalable.

M. Gérard Freulet. A part nous, il n'y a pas un chat dans l'hémicycle !

M. Michel Renard. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, comme vous, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les déclarations des représentants de la gauche, M. Vergès et M. Césaire. Nous le savions déjà mais, aujourd'hui, c'est beaucoup plus clair : le parti socialiste et les élus de gauche de ces régions n'aiment pas l'outre-mer. J'en suis navré et je le regrette.

L'outre-mer avec nos trois couleurs, mes chers collègues, quelle horreur !

Si bien que, lorsqu'une loi de programme veut établir - et il est plus que temps - la parité sociale entre les Français, qu'ils soient de Lyon ou de Fort-de-France, le parti socialiste et M. Césaire sortent de leurs gonds et nous sortent la question préalable !

Reconnaissons à M. Césaire et au parti socialiste une certaine cohérence : il n'y avait rien dans la plateforme socialiste concernant l'outre-mer ; pourquoi y aurait-il maintenant une loi de programme pour l'outre-mer ?

Mais M. Césaire devrait savoir que, le 16 mars, la majorité a changé et que la majorité nouvelle applique son programme, c'est-à-dire soumet au Parlement la loi qui était une de ses priorités.

Pour la préparer, la majorité nouvelle, le Gouvernement, et plus spécialement M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer, ont consulté les élus et les responsables locaux, socioprofessionnels en particulier. Ce texte n'est donc pas sorti tout armé de quelques cerveaux parisiens : il est la synthèse des propositions reçues. Il a été communiqué aux assemblées locales, non seulement pour avis, mais encore pour qu'elles puissent le compléter par telle ou telle précision dans les secteurs où, par obligation, il ne donnait que les grandes orientations.

Proposition, élaboration, concertation, précisions, décision : c'est cela la démocratie ! Et les amis de M. Césaire, dans les départements et territoires d'outre-mer, eussent été des démocrates en acceptant cette loi de programme, quitte à lui demander, par la suite, plus et mieux !

Mais - je prends pour exemple le conseil régional de la Martinique dont M. Césaire assure la présidence et où la gauche, minoritaire en voix, détient un siège de majorité par la grâce, messieurs, de votre proportionnelle...

M. Philippe Bassinet. Par la grâce des électeurs !

M. Michel Renard. ...qu'ont-ils fait en réalité ? Ils ont dit tout et le contraire de tout. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ils ont accusé la loi d'être un recul de la décentralisation parce qu'elle émanait de Paris.

M. Philippe Bassinet. C'est la vérité !

M. Michel Renard. Ils l'ont accusée en même temps - voilà la vérité ! - de n'être point assez précise sur les points où justement Paris les consultait !

Ils ont accusé la loi d'être vide et, en même temps, de vouloir tout régler par des mesures autoritaires !

Leur réponse, en définitive, a été celle-ci : « Non, à cette loi de programme qu'on nous soumet et qu'on nous impose, mais oui aux millions qu'elle apporte, à condition, bien sûr, que nous puissions les utiliser à notre guise ». Est-ce là de la décentralisation ? J'ose appeler cela de la colonisation... dont quelques-uns des amis de M. Césaire seraient les plus gros colons !

Ici, aujourd'hui, à Paris, il dit avec tout le parti socialiste : « Non à cette loi de programme. Elle n'a pas de raison d'être. » Il refuse même de l'étudier, puisqu'il défend la question préalable. Si les habitants de l'outre-mer avaient encore quelques doutes sur ses sentiments à leur égard, les voilà éclairés !

Fidèles à nos engagements, nous voulons, nous, majorité nouvelle, avec Jacques Chirac et Bernard Pons, mettre en place le plus rapidement possible toutes les mesures économiques et sociales qui sont nécessaires, ne serait-ce que dans un esprit de justice.

Vous, socialistes, vous n'en voulez pas ; nous en prenons acte, et toutes les populations de l'outre-mer avec nous.

Il est vrai que, depuis 1981, vous avez fait un tel gâchis que vous avez été obligés, au mépris de la bienséance et de la vérité, de distribuer largement, les derniers jours de la campagne électorale, une brochure luxueuse à la gloire de votre secrétaire d'Etat, M. Lemoine, où vous mettiez sans vergogne au compte du conseil régional de la Martinique, déjà à gauche, toutes les réalisations du conseil général que nous présidions, nous !

L'essentiel de votre politique, en matière de développement de l'outre-mer, messieurs de l'opposition, a été un échec retentissant. Je ne vous accablerai pas par l'énumération des indicateurs économiques et sociaux. Pour la plupart, vous les connaissez. Je me bornerai à rappeler les faits les plus marquants.

Dans les départements d'outre-mer insulaires, un millier d'emplois a été créé chaque année, alors que plus de 30 000 jeunes arrivent simultanément sur le marché de l'emploi. De 1980 à 1985, les demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté de 65 p. 100, passant de 68 000 à 108 000. Ajoutez à cela qu'à partir de 1982 l'arrêt des migrations vers la métropole a immanquablement condamné les jeunes de l'outre-mer au chômage, sans espoir d'amélioration de leur situation.

Par ailleurs, l'effort budgétaire de l'Etat en faveur de nos départements a été quasi inexistant. Globalement, il est passé, en francs constants, de 6,8 milliards en 1981 à 6,9 milliards en 1985, soit une augmentation de 1,5 p. 100 en quatre ans. C'est-à-dire rien ! Est-ce là l'expression de ce que vous appelez la « solidarité socialiste » ?

L'effritement de l'agriculture traditionnelle, l'aggravation de la sous-industrialisation, l'accroissement du chômage, le décalage sans cesse augmenté avec la métropole en matière de prestations sociales, sans parler du logement, ce sont là les seuls vrais problèmes auxquels soient confrontés nos régions. Loin de les résoudre, le gouvernement socialiste les a tout au contraire accentués, tant il est vrai - et *a fortiori* lorsqu'il s'agit de l'outre-mer - que les socialistes n'ont rien résolu mais tout enflammé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Le Foll. N'importe quoi !

M. Michel Renard. Sans oublier l'appui constant apporté par le parti socialiste à tous les groupuscules dont la seule raison d'être est le désordre et l'insécurité.

Dans la nuit d'hier, onze ou douze attentats ont eu lieu en Guadeloupe.

M. Robert Le Foll. C'est la faute des socialistes, peut-être ? Ils ne sont pas au pouvoir !

M. Michel Renard. Personne n'a été épargné : ni Mme Lucette Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie, ni M. Larifa, président socialiste du conseil général, ni les fonctionnaires chargés de la police ou de la sécurité, sans parler des avions et des bateaux !

Il convient de ne pas oublier ce que vous avez fait, messieurs, au cours des années où vous souteniez ce groupuscule indépendantiste qui n'avait qu'une idée en tête : semer le

désordre et l'insécurité. Là encore, le laxisme gouvernemental a gravement nui à l'expansion économique de la France d'outre-mer.

Décidément, messieurs, vous n'aimez pas l'outre-mer. Vous l'aimez si peu que vous ne voulez à aucun prix faciliter les liaisons, les communications entre nos régions et la métropole. Quand nous proposons de mettre un terme au monopole d'Air France, vous vous insurgez. M. Rocard l'a fait au mois de février à la Martinique, et dans *Le Monde* daté du 27 mai 1986, on peut lire : « Le parti socialiste dénonce la libération de la desserte aérienne dans les départements d'outre-mer, une déréglementation dont les conséquences ne peuvent être que très néfastes. »

Allez donc demander, si vous l'osez, à un Antillais, à un Réunionnais, à un Martiniquais, à un Guadeloupéen, s'il juge néfaste de rentrer chez lui plus souvent et à meilleur prix ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Attachons-nous à présent à des choses plus sérieuses : la loi de programme et son contenu. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, vous avez notre confiance. Aux yeux de nos populations, vous apparaissez comme un ministre d'envergure sachant se battre ; j'ai l'assurance que vous ferez tout pour ne pas les décevoir.

Le Gouvernement que vous représentez a rétabli la paix civile et fait renaître la confiance dans les institutions de la République, ébranlées par nos adversaires. Le progrès est antinomique du désordre. Vous l'avez très bien compris. La moisson législative pour l'outre-mer, avec ses retombées budgétaires et fiscales, n'aura jamais été aussi prospère qu'en cette année 1986.

D'abord, les mesures de défiscalisation inscrites dans le collectif budgétaire adopté au mois de juillet dernier prévoient, sommairement résumées, des incitations fiscales sur une période de dix ans pour tous les investisseurs hors commerce dans les départements et territoires d'outre-mer, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Le texte de la circulaire d'application appelle toutefois quelques réserves sérieuses. J'ai déjà eu l'occasion de vous alerter sur le caractère technocratique et dissuasif de certaines de ses dispositions. Sans modification, elles ne manqueront pas de restreindre les effets positifs escomptés.

Ensuite, le budget de votre ministère, qui enregistre une augmentation substantielle de l'ordre de 25 p. 100, est un bon budget. Dans un contexte de crise, il illustre la priorité accordée par le Gouvernement à l'outre-mer.

La loi de programme, enfin, n'est pas une loi d'assistance. Elle n'est pas non plus le prix à payer pour le maintien de l'outre-mer dans la République : à cela, les crédits de paiement et les autorisations de programme ne sauraient suffire. Pour nous, élus des départements d'outre-mer, ce texte doit permettre, au contraire, aux populations de l'outre-mer d'occuper « la place éminente qui leur revient dans la République », selon l'expression de M. Jacques Chirac, à égalité de droits, de devoirs et, j'ajouterais, de dignité avec la métropole. Car, sans nous, la France se réduit à sa plus simple expression hexagonale.

Je ne reviendrai pas sur le bien-fondé de cette loi. C'est une bonne loi, il faut le dire, avec toutes les qualités et aussi, peut-être, les imperfections que cela suppose.

Les dispositions relatives au développement de l'activité économique, à l'emploi des jeunes, ne résoudront pas tous les problèmes d'emploi, mais un effort considérable est accompli pour y remédier. La résorption du chômage des jeunes est une priorité à laquelle nous adhérons entièrement.

Les autres volets concernent principalement la parité sociale globale, le logement, les équipements scolaires.

Beaucoup de choses ont été dites à ce sujet. Je note cependant une cohérence dans les objectifs, que je partage et soutiens, globalement, sous réserve que tous les crédits inscrits soient effectivement des crédits supplémentaires engagés comme prévu.

Toutefois, il faut être lucide. Cette loi de programme en tant qu'engagement pluriannuel de l'Etat est la seconde depuis 1960 pour l'outre-mer : promise, préparée, attendue, elle ne doit pas décevoir.

Vous déclarez, avec juste raison, monsieur le ministre, au Sénat la semaine dernière : « Cette loi sera jugée sur ses résultats et seulement ses résultats, tout le reste n'est que littérature. » Je partage volontiers votre avis, mais j'ajoute qu'il aurait été facile de lui fournir des atouts supplémentaires, indispensables à sa réussite.

Je vais me référer aux mesures complémentaires que j'aurais souhaité y voir figurer dans trois domaines : l'agriculture, la coopération interrégionale et la pêche.

S'agissant de l'agriculture, les mesures relatives à l'installation des jeunes agriculteurs sont indispensables. La participation de l'Etat à la mise en place initiale des fonds de garantie contre les calamités agricoles est louable. Cependant il aurait été nécessaire de prévoir un financement permanent en la matière, car les intempéries et les catastrophes climatiques sont, hélas ! une donnée permanente dans nos régions.

Je regrette que rien n'ait été dit sur les moyens de mettre au point l'étalement puis l'extinction de la dette des planteurs de bananes. Toutefois je sais que cela viendra, monsieur le ministre.

Par ailleurs, il n'est pas du tout question, dans le texte, de coopération inter-régionale. Nous savons tous ici que vous êtes déjà à pied d'œuvre pour préparer le sommet européen du printemps prochain qui sera consacré à l'avenir des départements d'outre-mer dans la Communauté et auquel nous désirons être activement associés. Un texte aussi essentiel que la loi que vous nous soumettez aurait dû prendre en compte la formidable accélération des relations de tous ordres entre les différents partenaires de la zone des Caraïbes.

Ne serait-il pas opportun de prévoir, dès maintenant, une plus large participation des Antilles et de la Guyane à cette évolution et d'en fixer les moyens de manière réaliste ? Les Iles voisines, contrairement à trop d'idées reçues, multiplient leurs connexions avec le partenaire américain qui manifeste un expansionnisme économique efficace dans les départements d'outre-mer. Le plan Reagan « Caribbean Investment Basin » - dit C.B.I. - est l'une de ses illustrations pratiques.

Les départements antillais, appelés également « départements français d'Amérique » doivent être à la hauteur des ambitions qu'on leur prête.

Nos chambres consulaires, le conseil général de la Martinique ont élaboré, dès 1984, un ensemble de projets spécifiques prenant en considération non seulement le plan Reagan-C.B.I., mais également les accords de Lomé III. Monsieur le ministre, la France doit avoir une politique caribéenne pour les Antilles-Guyane.

La pêche, enfin, est la grande oubliée. Elle n'est abordée que sous son aspect social. Je suis pourtant persuadé que ce secteur peut encore jouer son rôle dans nos économies en créant des emplois. Pour cela il doit devenir plus attractif, au niveau des salaires et de la formation. C'est loin d'être le cas.

Plusieurs autres sujets me tiennent à cœur, tels que l'amélioration du réseau de télécommunications, l'avenir des opérations intégrées de développement ou la question du monopole sur le fret maritime actuellement débattu. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Quoi qu'il en soit, il faut que les populations sachent, monsieur le ministre, que nous tenons nos promesses et que toutes les réalités de la loi de programme seront mises en œuvre dès 1987. Pour cela, il faut qu'elles soient clairement et complètement informées. Nous en sommes bien loin aujourd'hui ; nous le devons, en particulier, aux faiblesses chroniques de R.F.O.

Radio France d'outre-mer est la voix de la France dans nos terres lointaines. Telle qu'elle a été gérée et organisée, elle fait honte à nos populations.

M. Robert Le Foll. Oh !

M. Michel Renard. Je le maintiens.

La déformation flagrante des faits et des idées est tellement marquante et renouvelée que la mission même de ce service public d'information apparaît comme totalement dénaturée. (Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs du groupe du R.P.R. - Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Robert Le Foll. Vous préférez sans doute Hersant.

M. Michel Renard. Si vous n'êtes pas content, c'est le cadet de mes soucis.

Bon nombre de mes collègues et moi-même sommes intervenus à diverses reprises, à cette même tribune, pour dénoncer les abus et les comportements inacceptables de sa direction.

D'aucuns ont pu dire « R.F.O. sonne faux ». J'ai toujours pensé, en ce qui me concerne, que l'audiovisuel dans les départements et territoires d'outre-mer devait changer.

Certains changements ont d'ailleurs été effectués, sous l'impulsion de M. Bernard Pons, car le ministre des départements et territoires d'outre-mer a tenu compte, dès son arrivée Rue Oudinot, d'une réalité que le pouvoir socialiste avait volontairement occultée, à savoir que la redevance est la même en outre-mer et en métropole alors qu'il n'y a qu'une seule chaîne de télévision.

Mais les nouveaux maîtres de R.F.O., dès la création de celle-ci en 1982, n'ont eu d'autre souci que de la transformer en un instrument de propagande destiné à servir leur idéologie partisane. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Alors que R.F.O. se devait d'être un espace de liberté où l'information complète aurait dû circuler sans contrainte, les socialistes en ont fait une chasse gardée destinée à véhiculer leurs dogmes. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Robert Le Foll. Tout ce qui est excessif est insignifiant !

M. Michel Renard. FR 3 Corse ou FR 3 Bretagne ont-ils des conseillers internationaux issus du corps diplomatique ? Non, bien sûr ! Mais R.F.O., oui ! qui a recruté à la présidence un membre éminent du corps diplomatique pour les « questions internationales » ! On croit rêver.

Prêter son concours pour assurer la présence de la France dans le monde est louable. Encore faudrait-il que R.F.O. ne se détourne pas de sa vocation première qui est d'être au service des Français de l'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Par ailleurs, il y a de nombreux et talentueux jeunes réalisateurs dans nos départements d'outre-mer, qui, faute de moyens et de crédits, chôment. Or j'apprends que, pendant ce temps, un directeur de R.F.O. fait acheter, à prix d'or, des films réalisés par ses proches parents il y a vingt ans. Que la nostalgie a coûté cher au temps des socialistes !

Gaspillage de crédits encore, lorsque la présidence de R.F.O., malgré l'avis des professionnels, malgré les votes du comité d'entreprise, a fait casser le seul auditorium dont elle disposait à Paris.

Eviter les gaspillages des fonds publics ? Il y a le cas d'un collaborateur de R.F.O. - soyez attentifs, messieurs - recruté pour une durée déterminée, remis à la disposition de son administration d'origine à la fin de son contrat et qui empochera, le 30 novembre prochain, la bagatelle de cent millions de centimes - vous ne demandez pas qui ? (Rires sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]) - et ce, en dépit de tous les usages et sans raison aucune.

Je crois, en ce qui me concerne, que R.F.O. ne doit pas avoir à s'inquiéter de plaire à telle ou telle chapelle politique.

M. Robert Le Foll. Ça, c'est vrai !

M. Michel Renard. Elle doit avant tout se soucier des souhaits de nos compatriotes d'outre-mer, qui veulent une information complète et objective. Ce sont là les conditions essentielles pour que les populations de l'outre-mer enfin organisées, dynamisées, mobilisées, soutiennent énergiquement votre gouvernement dans son action de développement.

C'est pourquoi, au nom du groupe du R.P.R. que je représente, je demande le rejet de cette question préalable sur laquelle il n'y a pas lieu de s'étendre, et qui prouve, encore une fois, que le parti socialiste n'aime pas l'outre-mer.

M. Robert Le Foll. C'est ridicule !

M. Michel Renard. Je vous renouvelle, monsieur le ministre, notre confiance sur ce texte, qui est un bon texte de loi. Il portera certes votre nom, monsieur Pons, mais nous savons qu'il nous concerne tous, gens de l'outre-mer, et, à ce titre, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])

M. Jean Lacombe. Heureusement qu'ils ne sont pas tous comme ça, les gens de l'outre-mer !

M. Roger Holoindre. Ave César !

M. Robert Le Foll. C'est mieux que Renard !

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par M. Joxe et les membres du groupe socialiste et apparentés.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	249
Contre	323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. François Porteu de la Morandière, premier orateur inscrit.

M. François Porteu de la Morandière. Monsieur le ministre, ce projet de loi de programme va indiscutablement dans la bonne direction. Il demeure tout de même quelques points d'ombre qui méritent d'être éclaircis.

A l'égard des départements d'outre-mer, la métropole a un devoir de fidélité, de justice et de prévoyance.

En ce qui concerne la fidélité, je pense avant tout à Mayotte, petite île fidèle depuis 1841. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national, et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Cette île, monsieur le ministre, a droit à la clarté. Or, actuellement, son statut est hybride : ni véritablement territoire d'outre-mer, ni véritablement département. Vous vous êtes, certes, déclaré résolu à faire avancer les choses. Mais Alexandre Dumas disait : « Les résolutions sont comme les anguilles : on les prend aisément ; le diable est de les tenir ».

Pour Mayotte, il existe un engagement catégorique, celui qui avait été organisé par la loi du 22 décembre 1979. Celle-ci a prévu une consultation et, avant les élections de mars 1986, M. Chirac déclarait, à juste titre, selon nous : « Si les Mahorais désirent accéder au statut de département, il ne nous appartient pas de contester ce choix ». Cela est bel et bon, monsieur le ministre, mais vous ne leur permettez pas de l'exercer puisque vous n'organisez pas la consultation promise par une loi.

Votre discours sur Mayotte était excellent, convainquant, remarquable. J'y souscris avec enthousiasme. Malheureusement, il y manquait un mot que je considère comme essentiel, celui de calendrier. Quand allez-vous demander aux Mahorais de se prononcer par la consultation qui leur a été promise par le législateur ?

Pour le reste, vous avez parlé de vocation à la départementalisation. C'était excellent, mais les Mahorais voudraient des précisions. Dans cette île, comme ailleurs, dans notre France d'outre-mer, on a si souvent prononcé des formules sympathiques, mais sans engagement juridique réel, que les Mahorais ont droit à des termes précis et à des dates certaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. François Porteu de la Morandière. Vous préférez, si j'ai bien compris, harmoniser d'abord les structures administratives. Cela est bien, mais si la consultation devait être négative, à quoi aurait servi cet effort ? Au contraire, si l'orientation était nettement fixée par la consultation promise, l'objectif deviendrait clair. La départementalisation pourrait alors se mettre en place d'une façon satisfaisante et enthousiasmante.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que cette départementalisation peut intervenir, qu'elle doit intervenir. D'ailleurs les 65 000 Mahorais pensent qu'elle constitue la récom-

pense méritée par leur fidélité. Je crains qu'en s'attachant aux structures avant d'opérer le choix politique, vous ne mettiez la charrue avant les bœufs.

Certes, la départementalisation devra être taillée à leur mesure. Les Mahorais ne peuvent avoir une départementalisation identique à celle d'un département métropolitain. Mais M. Debré a rappelé tout à l'heure avec un immense bon sens qu'une adaptation ne serait pas inconstitutionnelle.

Le deuxième devoir de la métropole est celui de justice.

Oui ! il faut réduire rapidement les disparités entre les prestations sociales versées dans les départements d'outre-mer et celles allouées en métropole.

Oui ! il faut aider, notamment à la Réunion, à la départementalisation des budgets sociaux, afin qu'on y voie plus clair et pour que les Français d'outre-mer puissent mesurer l'effort consenti pour eux par la métropole.

Oui ! aux travaux de la commission sociale d'évaluation de la parité.

Tout cela va de soi, mais l'essentiel, monsieur le ministre, c'est qu'à l'heure où des immigrés bénéficient largement de toutes les prestations sociales en métropole, il serait inacceptable que nos compatriotes d'outre-mer fassent figure de parents pauvres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Le dernier devoir, me semble-t-il, mais celui-là entre dans une dimension nouvelle qui est, j'espère, celle de l'avenir : c'est le devoir de prévoyance.

Aujourd'hui, lorsque l'on parle de l'océan Indien, l'homme de la rue situe la Réunion, parfois Mayotte, parce que la presse en a parlé, mais connaît-il les autres territoires de l'océan Indien ? Il y a pourtant des îles merveilleuses : Crozet, Kerguelen, Amsterdam, Saint-Paul. Toutes ces terres Australes représentent un immense patrimoine pour notre pays, un patrimoine jusqu'à ce jour inexploité, un patrimoine mal connu.

Sait-on que, si dans cette zone maritime, vit une population de 120 scientifiques, l'ensemble du domaine maritime de la France représente, pour ce secteur du monde, 1 863 000 kilomètres carrés ? Dans le monde actuel, cela vaut la peine qu'on s'y intéresse. Les îles australes font partie des territoires d'outre-mer, mais elles relèvent, pour la justice et peut-être pour d'autres administrations, de Saint-Denis de la Réunion.

Allons plus loin encore, vers ce qu'on appelle les îles éparées. C'est un terme magnifique, n'est-ce pas ? Il s'agit des îles Tromelin, des Glorieuses, de Juan de Nova, de Bassas da India. Là, nous découvrons une immense zone maritime de 657 000 kilomètres carrés à la disposition de la France. Ce sont des îles riches d'un potentiel économique insoupçonné : les nodules, la pêche, peut-être demain l'aquaculture, les crustacés. L'accord franco-soviétique, de ce point de vue, est révélateur du potentiel restant à découvrir. C'est une zone importante.

Je voudrais terminer ce bref exposé en faisant une recommandation. Nous demandons que cet immense territoire, mal connu des Français mais riche pour leur avenir, constitue une nouvelle région, la région française de l'océan Indien. Cette nouvelle région de France pourrait être divisée en deux départements. L'un serait le département de la Réunion, l'autre le département des îles auquel bien sûr Mayotte viendrait rapidement se joindre. C'est ce que nous espérons et demandons. Nous y rattacherions les terres Australes et Antarctiques.

Cette régionalisation affirmerait d'une manière claire et évidente les droits de la France dans l'océan Indien. Elle affirmerait, en même temps, sa détermination. En effet, ce qui manque actuellement à la France dans cette partie du monde, c'est de faire preuve de sa volonté, et de sa résolution d'être présente.

Actuellement, lorsque les Français d'outre-mer entendent la voix de la métropole, c'est le plus souvent par des moyens audiovisuels qui trahissent la pensée de notre pays, qui trahissent sa mission, son image, particulièrement auprès des jeunes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Où se manifeste alors la résolution de la France ?

Vous avez l'occasion, avec cette adaptation facile d'un statut administratif, de donner à notre jeunesse, dans cette partie du monde, la certitude que jouer la carte de la France c'est jouer la carte de l'avenir, et c'est pour cela, monsieur le

ministre, que je suis persuadé que votre loi de programme est bonne, mais qu'il faut aller encore plus loin, faire preuve de plus de résolution, de plus de confiance dans l'avenir.

Sous le bénéfice de ces observations, monsieur le ministre, le Front national votera le projet de loi de programme, où il veut voir non pas une fin mais un commencement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Voici, pour l'immédiat, un engagement tenu et conforme aux promesses que nous avons ensemble faites dans l'opposition avant les élections législatives.

Nous avons alors établi un constat sur la situation économique et sociale des départements et des territoires d'outre-mer. Nous avons déterminé des priorités. Nous avons défini une plate-forme de gouvernement.

Pour sa part, le 22 janvier 1986, l'U.D.F. a proposé pour les départements et les territoires d'outre-mer huit objectifs prioritaires. Pour l'essentiel, souvent au mot près, nous retrouvons nos objectifs dans le projet de loi de programme. C'est dire que le projet de gouvernement, monsieur le ministre, est le nôtre.

Ainsi, l'U.D.F. proposait de « faciliter le développement des investissements par des incitations fiscales ». C'est chose faite depuis le vote du collectif de 1986 !

De même, l'U.D.F. proposait de « mettre en œuvre un programme de construction de logements sociaux ». Ce programme constitue l'un des points forts de la loi de programme.

L'U.D.F. proposait « d'assurer la mobilité des hommes par le développement de la formation professionnelle et l'aménagement des transports aériens ». Un tel objectif, là encore, a été repris. Les dispositions du projet de loi répondent, sur ce point essentiel, à notre attente.

L'U.D.F. rappelait aussi que « les voies du développement passent, bien évidemment, par la poursuite des équipements scolaires, sanitaires et sociaux ». Elle constate que ces priorités sont confirmées et que des moyens financiers sont prévus pour leur mise en œuvre.

Enfin, l'U.D.F. proposait « d'assurer progressivement la parité globale des prestations sociales ». Cet objectif avait été défini par M. Raymond Barre à Saint-Denis-de-la-Réunion, le 22 novembre 1985, en ces termes : « réaliser, étape par étape, dans un délai acceptable, la parité globale ».

Le programme de l'U.D.F. de janvier 1986 précisait que « le délai acceptable pourrait être celui d'une législature ». Notre engagement fonde l'article 11 du projet de loi.

Nous approuvons, monsieur le ministre, la définition, qui est la vôtre, de la parité sociale globale. Vous avez déclaré devant le Sénat, le 12 novembre 1986 : « Les sommes complémentaires destinées à atteindre cette parité pourront être soit versées sous forme de prestations individuelles, soit consacrées à des actions collectives d'intérêt social. » Malgré les difficultés rencontrées, votre approche du problème est la bonne. Là encore, votre projet répond à notre attente.

C'est dire que les engagements que nous avons pris avant les élections de mars 1986 sont tenus. La loi de programme, c'est tout simplement la mise en œuvre de la plate-forme de gouvernement.

Nous aurions souhaité que d'autres orientations soient retenues, notamment pour la recherche et le tourisme.

De tels secteurs d'avenir ne sont pas suffisamment pris en compte. Une programmation des crédits de recherche nous paraît nécessaire. De même, la poursuite des « plans de développement du tourisme », que j'avais élaborés avec les élus des départements d'outre-mer en 1979 et 1980, nous semble devoir être assurée.

Pour la culture, l'U.D.F. a toujours souhaité « une politique d'ouverture », qui encourage tous « les modes de création et d'expression » des départements et territoires d'outre-mer : ce sont les propres termes des engagements que nous avons pris ensemble, monsieur le ministre. Ils méritent d'être davantage retenus. Les problèmes culturels, pour reprendre l'expression utilisée hier dans *Le Monde* par M. Nicolas Sarkozy, ne doivent pas être abordés « de manière frileuse et retranchée ». Ce qui est vrai de la métropole l'est sans doute plus encore de l'outre-mer.

Mais, pour l'essentiel, en regroupant nos engagements communs dans une loi de programme, le Gouvernement accomplit un geste politique important.

Il est de nature à rassurer et à stabiliser.

Au cours des années 1981-1986, un doute institutionnel avait été créé. Il doit être levé. Notre détermination doit être affirmée. La priorité reconnue au développement économique doit être soulignée. Tel est l'objet de la loi de programme. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas, nous ne devons pas décevoir.

L'objectif de l'U.D.F. est de donner toute son efficacité à la charte du développement que constitue en définitive votre projet. Aussi, je vous pose trois questions relatives au mode de calcul des crédits supplémentaires définis à l'article 2 du projet de loi, au financement des actions des ministères techniques pour 1987, enfin au respect des engagements pris pour les années 1988-1991.

D'abord, quelle doit être la base de référence des « crédits supplémentaires du budget de l'Etat consacrés à l'exécution » du programme du Gouvernement, selon les propres termes de l'article 2 ? Une clarification, sur ce point essentiel, est nécessaire. Pour nous, de tels crédits doivent être envisagés par rapport aux engagements formalisés dans la loi de finances pour 1986 et dans les contrats de plan non encore exécutés. Nous attendons sur ce point des précisions, monsieur le ministre.

Au Sénat, M. Roger Lise, le 12 novembre dernier, a appelé votre attention sur ce point.

Dans le cadre du IX^e Plan, des contrats ont été passés par l'Etat avec les régions d'outre-mer. Ils fondent une action concertée de développement. Si, trop souvent, de tels contrats se contentent de définir des orientations sans prévoir les financements nécessaires, ils précisent néanmoins des engagements qui doivent être tenus. L'annexe II de votre projet rappelle que la loi « retrace les engagements de l'Etat indépendamment de ceux qui figurent aux contrats de plan ». Mais les opérations citées ne reprennent pas toutes celles qui ont donné lieu à une promesse de l'Etat.

M. Robert Le Foll. Eh oui !

M. Jean-Pierre Soisson. Il convient donc de lever une ambiguïté...

M. Jean Lacombe. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. ... en précisant que l'ensemble des financements prévus par la loi de programme s'ajoutent aux financements définis par les contrats de plan. Donner et retenir ne vaut. Dans le débat, les orateurs de l'U.D.F., M. Henry Jean-Baptiste, M. Jean-Paul Virapoulle, M. Jean Maran, développeront cette question, à seule fin de clarifier les engagements du Gouvernement.

Je rappellerai que l'U.D.F. a pris une position claire affirmant la vocation de Mayotte à la départementalisation. Je vous en avais saisi, monsieur le ministre, comme j'avais saisi M. Jacques Chirac.

Ma deuxième observation est relative aux moyens mis en œuvre en 1987.

Je ne mets pas en cause les crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer, qui augmenteront l'année prochaine de plus de 25 p. 100. Mais de tels crédits ne retracent pas, et de loin, toutes les interventions de l'Etat.

Certaines mesures nouvelles sont inscrites au budget des ministères techniques, je l'ai notamment vérifié pour les crédits de formation professionnelle à hauteur de 50 millions de francs. Mais un doute existe pour les actions culturelles et les équipements hospitaliers. Les mesures nouvelles nécessaires ne paraissent pas avoir été inscrites dans les deux budgets concernés. Dès lors, ma question est simple : les différents ministères pourront-ils, par voie de redéploiement, assurer les charges que leur imposera la loi de programme quand elle sera votée par le Parlement ?

Là encore, l'ambiguïté, si elle existe, doit être levée, et les engagements de l'Etat doivent être précisés.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean Lacombe. Vous commencez à nous intéresser !

M. Jean-Pierre Soisson. Ma dernière observation est relative au financement des opérations des années 1988 à 1991. Quel sera le sort réservé à votre loi de programme ? Ce qui peut inquiéter, ce n'est pas votre projet, c'est l'addition des promesses faites actuellement dans tous les acteurs.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Pierre Solsson. Par les temps qui courent, on promet beaucoup et on engage beaucoup l'Etat. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous l'avez trop fait pour pouvoir vous exprimer ce soir, messieurs les socialistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et quelques bancs du groupe du R.P.R. - Protestsations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Jean-Pierre Solsson. Est-ce possible, est-ce raisonnable ?

M. Marcel Wacheux. A voir !

M. Jean-Pierre Solsson. Telles sont les vraies questions que pose à l'U.D.F. l'application de la loi de programme. Notre souhait, notre seul souhait est que les déceptions ne puissent égarer demain les espoirs aujourd'hui suscités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F., et sur quelques bancs du groupe du R.P.R. - Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Pour commencer, je veux me tourner vers M. Michel Debré, pour dire à sa respectable personne que la diatribe qu'il a prononcée cet après-midi n'était pas fondée.

Dans le discours de mon ami Paul Vergès...

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Le camarade Vergès !

M. Robert Montdargent. ... il n'y avait rien qui puisse lui être reproché car c'est seulement sur le principe de l'égalité des droits qu'il a fondé son exception d'irrecevabilité.

On ne peut contester à M. Vergès sa qualité de député désigné par le suffrage universel.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Non !

M. André Thian Ah Koon. Si !

M. Robert Montdargent. Certes, il est plus facile de faire une diversion et de convier nos collègues à visiter la fête de l'Humanité dont les portes, je vous le signale, sont fermées depuis deux mois et demi.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. C'est quand même instructif !

M. Robert Montdargent. Mais, comme on dit, la vérité est incontournable et les communistes antillais et réunionnais ont un poids politique et jouent un rôle moteur dans le mouvement social pour l'égalité. Ainsi, des milliers de signatures seront déposées à la préfecture de la Réunion pour l'égalité. En cela, ils sont fidèles à la Constitution et surtout à la devise de la République : « Liberté, égalité, fraternité ».

A contrario, et loin d'avoir pour objectif le développement des départements d'outre-mer, ce texte légalise outrageusement les discriminations de toutes sortes dont sont victimes leurs habitants et soumet un peu plus encore les économies insulaires aux exigences de la recherche du profit financier.

Véritables survivances de la colonisation, des différences inacceptables existent entre les prestations sociales et familiales servies en métropole et celles qui sont versées dans les D.O.M. Quarante ans après la départementalisation de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, ces prestations y sont moindres qu'en métropole, à taux de cotisation pourtant généralement équivalent. Non seulement chaque enfant des D.O.M. reçoit moins que l'enfant métropolitain inais, appliqué aux familles, le taux est dégressif.

M. Michel Debré. Qui donc a étendu les allocations familiales aux départements d'outre-mer ?

M. Robert Montdargent. Il y a quelque chose de normal à cela. Je ne le reproche à personne, monsieur Debré !

M. Michel Dabré. A l'époque, les communistes avaient voté contre !

M. Robert Montdargent. Le projet présenté par le Gouvernement propose-t-il de combler les retards dont j'ai parlé à l'instant, de procéder enfin au rattrapage tant attendu par les populations concernées ?

Il ne le fait pas, en contradiction complète, je le répète, avec la Constitution qui impose de respecter le principe de l'égalité des droits des citoyens. Il consacre au contraire pleinement cette inégalité en l'inscrivant dans la loi.

M. Frédéric Jalton. C'est vrai !

M. Robert Montdargent. C'est bien, en effet, de discrimination qu'il s'agit lorsque le Gouvernement avance l'idée de parité sociale globale et non d'égalité sociale. Le seul choix des termes suffirait à l'illustrer. La définition donnée par le projet de loi le confirme bien en rendant légales des prestations non analogues à celles servies en métropole, de même que le confirme le fait que, d'une façon très méprisante pour les familles des D.O.M., la maîtrise d'une grande partie des prestations auxquelles elles ont droit continue de leur échapper et que la situation particulière des D.O.M. justifie une différence dans le volume total des prestations sociales versées.

Les députés communistes ne sont d'ailleurs pas les seuls à relever, dans ce projet de loi, la volonté de légaliser l'inégalité. Les conseils régionaux des départements d'outre-mer l'ont rejeté pour cette raison.

D'ailleurs, monsieur le ministre, c'est l'un des vôtres, sénateur apparenté R.P.R. qui le dit : « Il est un volet de cette loi qui hypothèque gravement notre avenir, c'est le volet social, tant par les objectifs qu'il affiche que par les concepts qu'il se propose d'utiliser afin d'atteindre cet objectif. Aujourd'hui, le Gouvernement ne nous propose pas moins que de renoncer à cet idéal d'égalité en échange de celui, confus et aléatoire, de parité sociale globale qui masque difficilement le souhait de restreindre nos droits ». Je n'ai rien inventé.

Le Conseil économique et social, pour sa part, a adopté un rapport qui précise : « Les difficultés sont institutionnalisées. L'enfant des départements d'outre-mer, la famille des départements d'outre-mer n'ont pas les mêmes droits que l'enfant et la famille de métropole. Le principe de l'égalité des droits des citoyens, sur lequel se fonde la Constitution, n'est pas respecté et, circonstance aggravante, le projet de loi apporte des restrictions à la parité sociale elle-même par ses références à l'effort contributif et aux différences de structures démographiques. »

Quant au volet économique du projet gouvernemental, il ne répond pas plus aux besoins de ces départements. L'économie des départements d'outre-mer est en plein effondrement, comme en témoigne le déficit commercial grandissant avec la France métropolitaine, mais aussi avec l'étranger. Les fermetures d'entreprises se précipitent, la production sucrière recule.

Quelle réponse le Gouvernement apporte-t-il pour remédier à cette situation ?

Son projet s'organise autour de la création de zones franches et prévoit l'exonération de charges patronales plus importantes qu'en métropole. Or, les zones franches ont fait preuve de leur incapacité à susciter l'emploi et à assurer le moindre décollage économique.

M. Paulin Bruné. Où ça ? Précisez !

M. Robert Montdargent. Les expériences nombreuses menées dans le monde depuis vingt ans et que je ne citerai pas car mon temps de parole est très limité, de même que celles qui s'amorcent en France démontrent qu'elles n'aboutissent en définitive qu'à imposer de très bas salaires...

M. Pascal Arrighi. C'est absurde.

M. Robert Montdargent. ... des horaires et des cadences élevés, des conditions d'hygiène et de sécurité déplorables, et cela pour une création d'emplois dérisoire et une totale absence de retombées en matière d'essor économique, de transferts de technologie et de formation des hommes.

Les zones franches sont, en fait, des outils au service d'une déréglementation sauvage de l'économie, pour ne pas dire dans le domaine social, en vue de satisfaire des appétits capitalistes locaux ou transnationaux sans scrupule.

M. Henri Beaujean. Où ?

M. Robert Montdargent. Ouvrir de telles zones dans les départements d'outre-mer aggraverait leurs déséquilibres économiques et sociaux en brisant les acquis sociaux, en accroissant les privilèges et les profits des sociétés d'import-export, par exemple, qui ne créent aucune richesse, aucun emploi sur place.

Le projet est d'ailleurs révélateur, lorsqu'il précise que ces zones franches seront liées aux seules zones portuaires ou aéro-portuaires. Il s'agit de créer des paradis fiscaux, au lieu de favoriser le développement de l'ensemble des territoires des départements d'outre-mer.

Créer de telle zones aurait aussi des conséquences très négatives pour les collectivités territoriales - ce point a d'ailleurs été souligné par certains des orateurs qui m'ont précédé - car cela les priverait de ressources fiscales considérables. Quand on sait à quel point les départements d'outre-mer sont défavorisés, on mesure les difficultés qu'ils connaîtraient avec l'application de cette loi et ses répercussions sur toute l'économie locale !

Les exonérations de charges patronales, de leur côté, fournissent une main-d'œuvre très bon marché aux entreprises mais, en même temps, elles aggravent la situation de l'emploi des jeunes, déjà si précaire dans ces départements où l'écart entre le chiffre officiel et le chiffre réel du chômage est plus large qu'en métropole.

M. Paulin Bruné. Les exonérations tendent à favoriser la création d'emplois directs !

M. Robert Montdargent. Les auteurs du projet paraissent d'ailleurs si peu convaincus de leur efficacité pour lutter contre le chômage et relancer l'économie qu'ils ont recours au fameux concept de mobilité qui signifie, M. Césaire l'a dit, le départ de jeunes chômeurs vers la métropole sans possibilité pour eux de revenir s'installer dans leur département d'origine.

En fait, le projet de loi vise à aggraver encore la cause même de la situation économique et sociale très dégradée des D.O.M. : le maintien de structures coloniales auxquelles personne n'a encore osé s'attaquer résolument.

C'est, à notre avis, monsieur le ministre, une tout autre politique dont ont besoin les départements d'outre-mer et leurs habitants.

Je vous exposerai très rapidement nos propositions : puissent-elles retenir quelques instants votre attention.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je suis très attentif !

M. Robert Montdargent. Il faut supprimer, conformément aux promesses présidentielles, toutes les discriminations dans les conditions d'attribution des prestations sociales et familiales qui s'opposent au développement et portent atteinte à la dignité de ces populations.

Il faut, dans le même temps, privilégier l'essor des activités productives, faciliter la diversification agricole pour permettre l'autosuffisance alimentaire. Il faut aussi développer les industries du bâtiment et de l'agro-alimentaire.

Les départements d'outre-mer ne sont pas fatalement voués à s'enfoncer dans le sous-développement et leurs peuples à vivre dans leur grande masse toujours plus misérablement. La solution à leurs problèmes passe par une remise en cause - c'est même une question de principe - de la logique de dépendance dans laquelle les enfermement les politiques métropolitaines destinées à satisfaire les seuls grands intérêts privés.

C'est pour toutes ces raisons, rapidement énoncées, qui tiennent à la fois à ses caractéristiques et à toutes les propositions qui n'y sont pas inscrites que les députés communistes, monsieur le ministre, s'opposeront à votre projet de loi. Vous n'en serez pas surpris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Vous m'aviez, monsieur Montdargent, habitué à plus de rigueur.

Vous avez fait référence à une lettre qui avait été envoyée par un sénateur apparenté R.P.R. La date de cette lettre est certainement antérieure au 12 novembre. En effet, ce sénateur a participé au débat qui a eu lieu devant la Haute Assemblée les 12 et 13 novembre et il avait, c'est vrai, déposé un amendement qui allait dans le même sens que sa lettre. Mais si vous aviez lu attentivement le compte rendu des débats vous auriez constaté qu'il a retiré son amendement, remercié le Gouvernement et voté la loi de programme ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je vous ferai remarquer aussi, monsieur Montdargent, que vous venez de commenter un vieux texte. Vous n'êtes pas sur le bon projet de loi ! (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Vous aviez sous les yeux l'avant-projet de loi. En effet, le projet de loi dont nous discutons ne fait référence ni aux différences de structures démographiques, ni à l'effort contributif. Lorsque l'on veut critiquer un projet de loi, mieux vaut critiquer le texte en discussion plutôt que l'avant-projet !

Enfin, vous avez dit à la fin de votre intervention : il faut, il faut, il faut. Vous avez été au pouvoir pendant cinq ans, associé à la direction des affaires pendant trois ans, il fallait le faire à ce moment-là ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert Montdargent. Si vous le permettez, monsieur le ministre, je vous répondrai très tranquillement...

M. le président. Monsieur Montdargent, vous connaissez bien les règles de fonctionnement de l'Assemblée. Je le regrette pour vous, mais votre temps de parole est épuisé.

M. Robert Montdargent. Ces règles imposent-elles que je ne puisse pas répondre pendant trente secondes à M. le ministre ?

M. le président. Tout à fait. Mais vous aurez l'occasion d'intervenir dans la discussion des articles.

M. Robert Montdargent. Sûrement !

M. le président. Aux termes du règlement, les membres du Gouvernement obtiennent la parole quand ils la demandent. M. le ministre m'a demandé la parole. Je la lui ai donnée.

M. Robert Montdargent. Puis-je demander l'autorisation à M. le ministre de lui répondre ? (*Non ! Non ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Votre temps de parole est épuisé, et je vous demande de bien vouloir céder la place à M. Beaujean. Vous aurez l'occasion d'intervenir plus tard.

La parole est à M. Henri Beaujean.

M. Robert Montdargent. S'agissant de la rigueur comme de notre argumentaire, je vous répondrai tout à l'heure, monsieur le ministre !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Vous n'avez même pas lu le projet de loi ! Vous êtes un ennemi des départements d'outre-mer !

M. le président. Monsieur Virapoullé, vous n'avez pas la parole !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Mais il n'a pas lu le projet de loi, monsieur le président !

M. le président. Vous n'avez pas la parole !

M. Robert Montdargent. Le mieux serait de le rappeler à l'ordre, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Montdargent, vous n'avez pas la parole non plus !

La parole est à M. Henri Beaujean, et à lui seul.

M. Henri Beaujean. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de programme relative au redressement économique et social des départements et territoires d'outre-mer constitue un acte de volonté gouvernemental, de respect des engagements pris, un acte de foi dans les destinées de ces départements et territoires, un acte de solidarité de la nation tout entière, envers leurs populations.

Complétant les mesures de défiscalisation de l'investissement productif et celles sur l'emploi des jeunes, tendant à favoriser le développement et la création d'emplois, cette loi devrait emporter l'adhésion unanime de nos populations, celle des élus de tous horizons politiques. Or nous sommes confus de constater les critiques injustifiées qu'elle a suscitées dans la forme et dans le fond de la part d'une opposition d'un sectarisme insolent.

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Très bien !

M. Henri Beaujean. Aujourd'hui, nous sommes consternés devant la folie destructrice de ceux qui persistent à penser que c'est par le moyen des bombes que l'on peut poser et résoudre nos problèmes.

La seule et bonne manière, c'est celle que nous propose le Gouvernement.

M. Robert Le Foll. Ah ?

M. Henri Beaujean. C'est, en effet, la première fois de notre histoire qu'un gouvernement dispose de tant de moyens pour soutenir des actions attendues depuis longtemps et promises par les prédécesseurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Le Foll. Et vive la brosse à reluire !

M. Henri Beaujean. L'égalité sociale, vous l'aviez promise, messieurs ! Or, depuis 1946 nous l'attendons toujours, et vous n'avez rien fait pour nous l'accorder. Vous n'avez donc pas autorité pour parler ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marcel Wacheux. Ne vous énervez pas !

M. Henri Beaujean. Il est précisé que les crédits prévus par le présent projet de loi viennent en complément de ceux antérieurement prévus dans les différents programmes de l'Etat, notamment ceux des contrats de plan Etat-régions.

Pour 1987, les autorisations de programme sont au total de 475 millions de francs, les dépenses ordinaires et les crédits de paiement de 269 millions, soit un total de 744 millions de francs.

Pour les cinq années 1987 à 1991, le total des autorisations de programme est de 2 809 millions de francs de francs, celui des dépenses ordinaires et des crédits de paiement de 2 911,5 millions, soit un total de 5 720,5 millions de francs, somme très importante que nous félicitons le Gouvernement d'avoir inscrite en notre faveur.

M. Robert Le Foll. Décidément, ça y va, la brosse à reluire !

M. Henri Beaujean. Ces différents moyens sont répartis en mesures sociales, en programme spécial pour le logement, en actions économiques et équipement social et en actions culturelles.

Il vous a été reproché, monsieur le ministre, une insuffisance de consultation avec les collectivités locales...

M. Marcel Wacheux. C'est vrai !

M. Henri Beaujean. ... la remise en cause des acquis de la décentralisation - rien de moins...

M. Marcel Wacheux. Eh oui !

M. Henri Beaujean. ... un manque de précision dans la ventilation des programmes, dans la répartition des crédits entre les différents territoires et départements...

M. Jean-Pierre Kuchelds. C'est vrai !

M. Robert Le Foll. C'est M. Soisson qui l'a dit !

M. Henri Beaujean. ... une insuffisance d'ambition, le redressement économique n'étant pas une fin suffisante, de même que le rayonnement de la France, sans le bonheur des populations locales.

Ces critiques ressemblent davantage à des procès d'intention, à un combat d'arrière-garde de ceux qui n'ont jamais cru aux destinées de ces territoires, ne leur ont jamais manifesté autant de confiance et d'attachement que le Premier ministre, Jacques Chirac et vous-même, monsieur le ministre.

Pour nous, au contraire, vous avez eu raison de souligner dans le préambule de la loi que les départements d'outre-mer, les collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon constituent des pôles de rayonnement de la France en Amérique et dans l'océan Indien. Le redressement économique et social est un objectif de l'Etat.

Le développement économique des départements et des territoires d'outre-mer commence par le redressement économique, la correction de leurs déséquilibres structurels, aggravés par la crise. Il se poursuivra par la libération de l'homme et son épanouissement culturel.

En effet, la mission de la République est bien, comme le disait le général de Gaulle, de sauver l'homme, de mettre l'économie à son service, et nous y travaillerons.

M. Jean-Pierre Kuchelds. Vous faites le contraire !

M. Henri Beaujean. De même, nous pensons que les hommes et les femmes d'origines ethniques diverses, de toutes classes et religions, qui auront uni leurs efforts pour gagner la bataille de la production, de la modernisation et de l'emploi dans la fraternité, le respect de leurs coutumes et traditions, auront épanoui leur propre culture et contribué ainsi au rayonnement de la France.

La discussion du projet de loi, monsieur le ministre, a réuni dans vos services et dans les ministères tous les parlementaires qui ont bien voulu participer à ce travail. Votre texte a été présenté et discuté dans les assemblées départementales, régionales, les chambres consulaires, les associations syndicales, lors d'une tournée dans les départements où la concertation a été franche et ouverte.

Vous l'avez soumis à la consultation du Conseil économique et social, et c'est seulement après avoir retenu les observations des différents partenaires de l'Etat que vous lui avez donné sa forme définitive. Aucun Gouvernement n'a fait mieux que vous, et nous avons en mémoire des consultations antérieures qui n'étaient que de pure forme ; aucun des avis formulés sous le régime précédent par nos assemblées n'a changé une virgule aux textes qui nous avaient été présentés ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert Le Foll. Et les contrats Etat-régions ? Ridicule ! Inexact !

M. Marcel Wacheux. Indécent !

M. Henri Beaujean. Il faut souligner l'outrecuidance de ceux qui voudraient dicter au Gouvernement sa politique économique et sociale dans les départements et territoires d'outre-mer. L'Etat a un rôle propre à exercer dans la vie économique et sociale de nos pays et il ne porte pas atteinte à l'esprit de la décentralisation en exerçant pleinement son rôle et ses prérogatives.

Bien irréaliste et inconstitutionnelle est l'attitude de ceux qui pensent que l'Etat devrait aligner sa politique économique et sociale sur des actions conçues et décidées en dehors de lui.

Il est précisé dans la loi qu'aucune collectivité ne doit exercer de tutelle sur une autre. En revanche, les contrats de plan Etat-régions peuvent toujours faire l'objet d'avenants de façon à prendre en considération les propositions nouvelles des assemblées locales. C'est ce qui a été fait s'agissant du plan pour la relance de la canne.

M. Robert Le Foll. Voilà !

M. Marcel Wacheux. Vous reconnaissez tout de même que quelque chose a été fait !

M. Henri Beaujean. Votre programme en matière de logement est, monsieur le ministre, assez ambitieux puisque, selon nos estimations, vous disposez de 615 millions de francs par an en autorisations de programme, dépenses ordinaires et crédits de paiement, ce qui permet, pour une participation de l'Etat de 30 000 francs en infrastructures et de 70 000 francs en superstructures par logement social, ajoutée à la participation des individus, à celle des collectivités locales, de la caisse d'allocations familiales, la construction de 5 250 logements sociaux par an. Nous en attendons des emplois et un grand effet d'entraînement, selon l'adage « quand le bâtiment va, tout va ».

Pour la forme, nous pensons, monsieur le ministre, qu'il est important de bien définir les critères d'utilisation du F.I.D.O.M. général, la nature des programmes financés, le mode de constitution des dossiers, de façon à accorder une priorité aux secteurs de développement qui ont été retenus par le Gouvernement, en concertation avec les assemblées locales.

A cet égard, nous souhaiterions, pour notre département, une prise en compte de projets autres que ceux retenus par nos assemblées locales, qui ne donnent pas toujours l'exemple de l'objectivité, de l'impartialité et du sens de l'intérêt général (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Ernest Moutoussamy et M. Jean-Pierre Kuchelds. Ce n'est pas sérieux !

M. Henri Beaujean. C'est la réalité. (*Même mouvements.*)

M. Marcel Wacheux. Respectez la démocratie, monsieur Beaujean !

M. Henri Beaujean. La défiscalisation doit permettre la mobilisation de l'épargne locale, son investissement dans les entreprises nouvelles, avec des capitaux métropolitains et européens, pour nous faire participer aux responsabilités et aux résultats du développement. Cela, nous le croyons fermement, et nous sommes navrés d'entendre affirmer que cette défiscalisation n'apporte rien aux habitants de nos contrées.

M. Elle Castor. C'est la vérité !

M. Henri Beaujean. Non, messieurs les socialistes, ils ont la possibilité d'investir, et plus qu'ils ne le faisaient sous votre régime, car les sociétés sont exonérées à 100 p. 100 pendant dix ans.

M. Robert Le Foll. Encore faudrait-il qu'ils aient du travail pour gagner quelque chose !

M. Henri Beaujean. Ces entreprises, cependant, ne devraient pas concurrencer celles, déjà installées, qui n'ont pas bénéficié des mêmes moyens financiers.

M. Marcel Wacheux. C'est intéressant, ça !

M. Henri Beaujean. Nous y veillerons.

M. Robert Le Foll. Comment ?

M. Henri Beaujean. C'est là une observation dont il faudra impérativement tenir compte.

M. Robert Le Foll. On verra !

M. le président. Messieurs, je vous prie de ne pas interrompre l'orateur !

M. Henri Beaujean. Par ailleurs, monsieur le ministre, votre approche européenne de nos problèmes est juste.

M. Jean-Pierre Kucholda. C'est du racisme, ça !

M. Henri Beaujean. Et nous attendons de l'ouverture des marchés européens à nos produits et des programmes intégrés de développement les meilleurs effets - ce que, messieurs les socialistes, vous n'avez pas su ni pas pu faire. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Marcel Wacheux. Ne faites pas de la provocation !

M. Jean Lacombe. Si vous nous provoquez, monsieur Beaujean, nous répondrons.

M. Henri Beaujean. Monsieur le ministre, votre proposition de création de zones franches a soulevé des inquiétudes. Mais ce sont les chambres de commerce qui ont mis en évidence l'intérêt d'utiliser les grandes installations portuaires de nos îles et leur environnement comme ports d'éclatement et de redistribution dans la Caraïbe et pour l'implantation de moyennes entreprises d'assemblage apportant une valeur ajoutée aux produits semi-finis d'Europe en vue de leur réexportation dans la Caraïbe. Ce sont des techniciens qui l'ont prévu. Par conséquent, cela est parfaitement possible. Ce dispositif, exonéré d'octroi de mer et de T.V.A., pour la production exportée ne réduit pas les ressources locales. Au contraire, il permet de créer des emplois. C'est par ignorance que certains veulent condamner de tels projets. Il serait même souhaitable que ces entreprises bénéficient d'un aménagement du régime social pour accroître leur compétitivité.

Quant au problème de la parité globale sociale, nous sommes étonnés de constater la polémique qu'elle a suscitée, alors que les mêmes élus locaux revendiquent un financement particulier pour les cantines scolaires, les travailleuses familiales, le planning familial, la formation professionnelle.

La parité globale sociale - on l'a dit, mais il faut le répéter - c'est l'égalité sociale appliquée avec des spécificités reconnues... *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Michel Debré. Très bien !

M. Henri Beaujean. ... puisque, d'une part, le volume global des prestations servies dans les départements d'outre-mer et en France sera le même par habitant et que, d'autre part, les actions collectives réalisées entreront dans le cadre des prestations servies en métropole mais seront adaptées aux particularités locales. La commission spéciale y veillera.

Quant à nous, nous donnons acte au Gouvernement de son effort de rattrapage, qui n'a pas été consenti antérieurement.

A moins que certains ne prétendent qu'il faille renoncer à nos spécificités et nous assimiler, appliquer la même politique familiale qu'en métropole, la même politique des cantines, renoncer au planning familial, etc.

Ce dossier nous donne la mesure des contradictions de l'opposition, partagée entre la solidarité et le séparatisme, l'« assimilationnisme » et la revendication du droit à la différence. Il faut choisir messieurs ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert Le Foll. Nous avons choisi la dignité !

M. Henri Beaujean. Quant à la migration, qui avait enregistré un net recul ces dernières années, elle rappelle à certains de mauvais souvenirs et est vécue parfois comme un drame, un exil sans espoir de retour, alors qu'elle est pour nous un moyen de lutte contre le chômage et de formation professionnelle.

Il ne faut pas non plus que les échecs de certains nous fassent perdre de vue les succès, combien plus nombreux, des autres, de tous ceux qui, par cette structure, ont acquis un travail, des connaissances professionnelles assurées, la dignité et la maîtrise de leur existence.

N'oublions pas non plus l'action remarquable de notre premier ministre et de la mairie de Paris en faveur des originaires d'outre-mer pour leur emploi, leur logement et leur accueil. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Lacombe. Un bon coup de brosse à reluire ! *(Sourires sur les mêmes bancs.)*

M. Henri Beaujean. La migration est non une expatriation forcée, mais une nécessité, une chance pour des gens sans travail.

Dans nos pays à forte natalité, les créations d'emplois ne suffiront pas dans les prochaines années à réduire le chômage, et ce ne sont pas nos adversaires qui nous démentiront.

Nous ne devons pas leur laisser une proie facile à l'exploitation de la misère, à la propagande séparatiste. Au contraire, nous devons tout mettre en œuvre pour que la migration soit un phénomène réussi par l'intégration dans le milieu d'accueil - travail, logement, vacances au pays - et, en cas d'échec, le retour systématique à la charge de l'organisation.

La loi de programme embrasse tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle de nos pays : l'agriculture traditionnelle et la diversification, l'élevage, l'artisanat, la formation professionnelle, la santé, l'éducation, la culture, la communication, les transports. Car notre politique se veut une politique globale.

Certains auraient souhaité une plus grande précision du programme gouvernemental prévu dans ces différents domaines. Quels investissements pour quel développement, quelle agriculture pour quelles spécialisations ou spéculations, quelles productions pour quels marchés, demande le Conseil économique et social.

M. Elle Castor. Quelles dotations ?

M. Henri Beaujean. Mais, en même temps, il exige plus de souplesse quant à la concertation avec les collectivités locales.

M. Robert Le Foll. C'est normal !

M. Henri Beaujean. Eh bien, nous, nous disons que le Gouvernement démontrera le mouvement en marchant. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Monsieur le ministre, nous avons dû limiter nos propositions pour tenir compte de la rigueur financière exigée par la situation économique de la France.

Quelques craintes ont été émises tout à l'heure par certains membres de l'U.D.F., mais nous saurons expliquer à la population les difficultés de l'entreprise et lui faire admettre les retards ou les ajournements de programme.

Néanmoins, je vous demanderai de ne pas perdre de vue l'intérêt qui s'attache à la réalisation d'une caisse de garantie des prêts aux agriculteurs. L'Etat, qui gère le bénéfice de l'émission, doit pouvoir abonder les cotisations des agriculteurs, celles des collectivités locales en vue de permettre aux agriculteurs endettés par les calamités naturelles d'exécuter leurs travaux dans de bonnes conditions. De même, le sys-

tème d'indemnisation des pertes provoquées par ces calamités, qui existe dans certains départements, doit être également appliqué à la Guadeloupe.

La réforme foncière doit être accélérée à la Guadeloupe et l'Etat doit aider la S.A.F.E.R., qui a de grosses difficultés à gérer, ce qui n'est pas son rôle, un patrimoine foncier que, jusqu'à ce jour, elle n'a pas transmis aux destinataires.

De même, le principe de la continuité territoriale doit être progressivement généralisé, surtout pour les transports publics, les biens d'équipement et les matières premières.

Le développement touristique exige, nous l'avons dit, une nouvelle loi sur le littoral. L'avenir économique de nos îles repose sur le développement des industries agro-alimentaires, où des débouchés existent. Il faudra aider ce secteur et lui appliquer une réglementation adéquate.

De même, il faudra aider le secteur de la pêche et notamment prévoir des aménagements à la législation sociale des marins-pêcheurs, dont les revenus ne sont pas adaptés au système actuel.

M. le Premier ministre Jacques Chirac a tenu parole.

M. Jean Lacombe. Et un coup de brosse ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Beaujean. Le Gouvernement et vous-même, monsieur le ministre, vous nous avez donné, ainsi qu'à nos populations, un témoignage d'attachement et de confiance. Nous saisissons cette chance historique. Les députés du groupe du R.P.R. et apparentés voteront ce projet de loi de programme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Rappel au règlement

M. Robert Montdargent. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent, pour un rappel au règlement - si c'est bien de cela qu'il s'agit.

M. Robert Montdargent. C'est bien un rappel au règlement, monsieur le président, mais je connais votre libéralisme traditionnel.

M. le président. Je vous en remercie ! Vous n'êtes d'ailleurs pas le seul à le reconnaître sur ces bancs. (*Sourires.*)

Vous avez la parole.

M. Robert Montdargent. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

Celui-ci prévoit que « les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ».

M. le président. Venez-en au fait !

M. Robert Montdargent. M. le ministre m'a invité, voici quelques instants, à faire preuve de plus de rigueur au sujet de la lettre de M. Bénard, que j'ai d'ailleurs reçue après l'adoption du texte par le Sénat.

J'avoue humblement que je n'ai pas regardé le cachet de la poste, qui « fait foi », selon la formule consacrée !

Mais le texte que j'ai lu - vous ne l'avez pas contesté, monsieur le ministre - est rigoureusement exact et le fait que M. Bénard ait retiré son amendement ne change rien à son argumentation, qui rejoint d'ailleurs la nôtre.

S'agissant du projet de loi lui-même, M. le ministre m'a accusé - courtoisement, je le reconnais - d'illettrisme. (*Sourires.*)

Les députés de la majorité qui ont applaudi la tirade de M. le ministre l'ont fait bien imprudemment, car ils n'ont certainement pas lu l'article 12 de l'avant-projet et l'article 12 du projet de loi définitif.

Je cite l'article 12 du projet de loi adopté par le Sénat :

« Il est créé une commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale, dont la composition est fixée par décret.

« Cette commission soumettra au Gouvernement une estimation du coût... »

M. le président. Monsieur Montdargent, vous aurez l'occasion d'intervenir lorsque nous examinerons l'article 12.

M. Robert Montdargent. « ... de la réalisation de la parité sociale globale, en prenant en considération les différences dans les régimes de cotisation. Elle proposera des modalités d'utilisation, individuelles ou collectives, du montant correspondant, en tenant compte des conditions économiques, sociales et démographiques de chaque département d'outre-mer. »

Je n'ai pas dit autre chose dans mon intervention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Sans allonger le débat, je veux apporter deux précisions.

D'abord, monsieur Montdargent, vous affirmez que le fait que vous n'avez pas noté à quelle date M. Bénard vous avait envoyé la lettre que vous avez citée n'ajoute rien. Je vous fais observer que M. Bénard a retiré au Sénat son amendement et qu'il a reconnu que sa thèse ne tenait pas face aux arguments que j'ai développés pour lui répondre.

M. Robert Montdargent. Pourquoi continue-t-il à diffuser sa lettre ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Et M. Bénard, je le précise, a voté le texte du Gouvernement.

Quant à votre intervention à la tribune, monsieur Montdargent, elle ne portait pas sur l'article 12 - relisez le compte-rendu analytique - mais elle portait sur l'article 11, puisque vous faisiez référence non seulement aux conditions démographiques, qui ont été maintenues à l'article 12, mais aussi à l'effort contributif.

Il est vrai que, dans l'avant-projet qui a été envoyé aux assemblées territoriales, figuraient à l'article 11 les structures démographiques et l'effort contributif. J'ai eu beaucoup de mal à faire supprimer ces deux références. Et si nous avons maintenu à l'article 12 la référence que vous venez de citer, c'est pour bien situer la parité sociale globale dans son contexte général.

Donc, vous n'avez rien ajouté à ce que je disais tout à l'heure, qui reste exact : et votre intervention à la tribune se référerait à l'avant-projet et non au projet définitif. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert Montdargent. C'est tiré par les cheveux !

M. le président. Je rappelle, monsieur le ministre, mes chers collègues, que nous en sommes à la discussion générale. Vous aurez l'occasion de reprendre ce débat dans la discussion des articles.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Frédéric Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis trois mois, dans l'outre-mer, ce projet de loi de programme dont nous débattons préoccupe tous ceux et toutes celles qui, de près ou de loin, s'intéressent au sort de nos régions.

Pendant la campagne des élections législatives de mars 1986, la majorité actuelle avait insisté dans sa plateforme sur l'intérêt qu'elle portait à l'outre-mer. M. le Premier ministre l'avait confirmé dans la déclaration de politique générale qu'il avait faite devant l'Assemblée nationale, le 9 avril 1986.

Il faut donc honnêtement reconnaître que le Gouvernement a tenu son engagement de présenter devant le Parlement ce projet avant la fin de l'année 1986.

M. Jean-Pierre Solisson. Merci de le reconnaître !

M. Frédéric Jalton. Une certaine presse a pris le relais pour sensibiliser l'opinion nationale sur l'immense sollicitude du Gouvernement envers cette partie de la France qui, dans le budget de la nation, est placée parmi ses quatre priorités et où, compte tenu de la masse des crédits qui lui seront affectés, « on mangera désormais la banane par les deux bouts » et où l'argent coulera à flots. Bref, mis à part les esprits chagrins, l'unanimité devrait se retrouver pour remer-

cier et féliciter le Gouvernement d'avoir opéré cette révolution silencieuse, préparant une ère nouvelle qui transformera les Antilles françaises en « Suisse des Caraïbes ».

De fait, si j'étais un nouveau venu, je serais tenté de m'y laisser prendre. Mais, hélas ! l'expérience acquise me rend pour le moins perplexe.

Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, nous nous connaissons depuis quarante ans. Je sais que vous êtes un homme de bonne volonté, et vous m'accorderez, je l'espère, que je suis loin d'être sectaire. Ce privilège de l'amitié me met à l'aise pour vous dire les choses telles que je les ressens, telles qu'elles sont perçues par la majorité des populations que je représente, sans l'ombre d'un soupçon de démagogie, ayant atteint un stade où ma carrière politique est derrière moi.

Je vous poserai d'abord une question simple : pourquoi cet étonnant et subtil intérêt que votre famille politique porte à l'outre-mer ?

M. Elle Caëtor. Les élections !

M. Frédéric Jalton. Le chef du Gouvernement actuel, M. Jacques Chirac, a été Premier ministre en 1974.

Plusieurs députés du groupe ecclésiastique. Mais oui !

M. Frédéric Jalton. Je me souviens fort bien - et le compte rendu des débats peut le confirmer - qu'il avait réussi ce tour de force de présenter pendant deux heures sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale sans avoir une seule fois prononcé le vocable « outre-mer » !

M. Robert Le Foll. Il n'était pas encore candidat aux présidentielles !

M. Frédéric Jalton. Mais avant lui, des hommes illustres, qui ont nom Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas ou Pierre Messmer, ont dirigé le gouvernement de la France à des époques où le contexte économique était nettement meilleur qu'aujourd'hui et pouvait permettre des largesses.

M. Michel Debré. C'est ce que j'ai fait, monsieur Jalton !

M. Frédéric Jalton. Ils appartiennent à la même famille politique, et personne ne peut mettre en doute leur attachement à l'outre-mer, encore moins leur fidélité à la philosophie politique qui les inspire.

Dès lors, quoi de plus naturel que de s'interroger sur les motivations profondes de cette nouvelle politique ?

Pardonnez-nous de penser, comme, d'ailleurs, nos mandants, que ce sursaut d'intérêt procède de considérations électoralistes, ce qui, après tout, n'est pas condamnable pour les hommes politiques. Nous sommes dans une zone de turbulences précédant les cyclones électoraux, et ceux qui veulent fortifier leur mainmise sur l'Etat ont bien le devoir de faire flèche de tout bois. Aucune majorité, dans l'état actuel des choses, n'étant assurée, il s'agit de ne rien négliger.

Dans cette perspective, les départements et territoires d'outre-mer peuvent faire l'appoint - ce fut déjà le cas en 1967 - et, à notre avis, c'est la raison profonde de ce déchaînement d'intérêt qu'on leur porte.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. C'est une très bonne chose !

M. Frédéric Jalton. J'observe d'ailleurs que, dans mon département de la Guadeloupe, les préparatifs vont bon train. Le préfet, les trois sous-préfets, les principaux responsables de R.F.O. comme les chefs des principales administrations sont nouveaux. Bref, on met en place ses agents pour les batailles à livrer.

De même, il y aurait lieu de s'interroger sur la précipitation avec laquelle vous avez opéré, monsieur le ministre. Les lois de programme qui nous concernent sont chose rare. La dernière date de 1960. Vous auriez pu observer la forme, pour le moins ! Les assemblées locales en Guadeloupe n'ont même pas disposé de quinze jours pour étudier le texte que vous leur avez soumis pour avis. Je pensais naïvement que vous feriez l'effort de sembler tenir compte de l'avis des élus de l'outre-mer sur un projet qui les concerne prioritairement. Or, sur huit assemblées locales consultées dans les conditions précitées, six ont repoussé votre projet.

M. Paulin Bruné. Quatre seulement ! La Guyane n'a pas repoussé le projet !

M. Frédéric Jalton. Cela aurait dû vous faire réfléchir.

Mieux : dans le débat au Sénat, vous n'avez cru devoir retenir aucun amendement provenant de l'opposition. Il est vrai que votre tâche a été facilitée par un rapporteur zélé dont on dit qu'il est, avec notre collègue M. Debré, un des rédacteurs de ce projet, qui semble fait sur mesure pour le département qu'ils représentent. (Sourires.)

A ce propos, je vous rappelle, monsieur le ministre, que les départements d'outre-mer ne sont pas superposables et que ce qui est bon pour la Réunion des Virapoullé ne l'est pas forcément pour la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe. En bonne logique, il vous appartenait de moduler vos propositions en tenant compte des intérêts particuliers de chacun de nos pays respectifs. La remarque avait d'ailleurs été faite par André Burlot, rapporteur du projet de loi de programme de 1960. Mais passons !

En somme, fort de votre majorité au Parlement, vous ignorez la volonté majoritaire des élus locaux pour faire malgré eux le bonheur des Français de l'outre-mer. Curieuse conception de la démocratie ! Permettez-moi de vous dire qu'elle ne me paraît pas d'essence gaullienne !

Mais le doute qui m'habite n'est pas gratuit. Il se fonde sur des déclarations solennelles et vite contredites. M. le Premier ministre avait déclaré que, pour l'outre-mer, et singulièrement pour les départements d'outre-mer, il fallait faire l'impasse sur les débats institutionnels et que la priorité devait être le développement. J'avais applaudi. Pourquoi donc M. Chirac n'a-t-il pas résisté au besoin de dire à la Réunion, à l'occasion de l'assemblée générale des présidents de conseil général, que le pouvoir de gestion des régions devait être aussi limité et marginal que possible ?

Nous avons ressenti ce propos comme une volonté de reconsidérer les compétences des régions définies par les lois de décentralisation et, de fait, cette menace se concrétise d'un bout à l'autre de votre projet de loi.

Dans cet ordre d'idées, le président du conseil régional de la Guadeloupe vient de recevoir du préfet de région Guadeloupe une lettre lui proposant un plan de développement de la région pour cinq ans - 1986-1990 - et seulement quelques jours lui sont laissés pour donner son avis. Il nous avait semblé que les lois de décentralisation conféraient à l'assemblée régionale les compétences pour le développement. C'est une provocation !

M. Jean Lacombe. Tout à fait !

M. Frédéric Jalton. Où est la confiance dont vous parlez dans vos déclarations ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Robert Le Foll. Et, en plus, c'est contraire à la loi ! Le préfet viole la loi !

M. Frédéric Jalton. Dans votre projet de loi, s'agissant de développement, la panacée, c'est l'installation de zones franches. Il s'agira d'enclaves où seront privilégiées les sociétés ou les entreprises, lesquelles bénéficieront de conditions alléchantes d'exonération de taxes douanières et de défiscalisation. Pour faire quoi et à partir de quoi ? Il y a tout lieu de penser que le bénéfice de ces dispositions ira à des sociétés « allogènes » concurrentes de celles qui existent déjà sur place, lesquelles sont en difficulté et ne sont pas aidées.

Mais, pour le moment, s'agissant de considérations générales, nous ne voulons pas examiner la question au fond, nous réservant de le faire lors de l'examen des articles du projet.

Je tiens cependant à souligner, monsieur le ministre, que l'aide au développement doit prioritairement concerner ce qui existe déjà, les potentialités locales, je veux notamment parler de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat, dont vous ne faites mention que dans les annexes du projet.

Vous y évoquez des aides à l'installation des jeunes agriculteurs. Où voulez-vous qu'ils s'installent ? Le gouvernement de l'époque avait fait voter une loi de réforme foncière qui avait légitimement suscité l'espoir de voir mettre à la disposition des agriculteurs des milliers d'hectares de terre en Guadeloupe. Cette loi, qui date de 1961, a été très timidement appliquée et, à ce jour, la S.A.F.E.R., qui a préempté ces superficies, est dans l'incapacité d'en faire bénéficier cette masse de jeunes professionnels, souvent bien formés. Ce rappel montre à l'évidence que l'application outre-mer des lois votées par le Parlement est toujours aléatoire, ce qui fortifie mon doute sur le devenir de celle dont nous discutons

aujourd'hui. Si vous étiez bien renseigné sur les réalités locales, vous auriez peut-être fait œuvre utile, puisque vous semblez en avoir les moyens et l'intention, permettant par exemple, avec la diversification des cultures, une recherche vers l'autosatisfaction de nos besoins alimentaires.

J'en profite pour vous rappeler, monsieur le ministre, l'importance de l'agriculture dans nos régions. Ce sont les productions agricoles qui ont pendant longtemps, en Guadeloupe, fait vivre directement ou indirectement plus de la moitié de notre population. Pour privilégier la betterave sucrière, la production de sucre de canne a été froidement sacrifiée et, aujourd'hui, les quatre usines de canne à sucre qui survivent sont aux prises avec des difficultés dramatiques. Quelle aide êtes-vous disposé à leur consentir ? Acceptez-vous de prolonger le plan Mauroy de relance de la canne, qui avait suscité tant d'espérances dans le monde agricole ? Et, pour la banane, n'envisagez-vous que des procédures d'indemnisation des pertes subies à la suite des intempéries, comme il est promis dans l'annexe I de votre projet de loi ?

Pour le tourisme en difficulté, votre gouvernement a accepté d'alléger les formalités de visa réclamées aux touristes étrangers qui nous visitent, mais la radio d'Etat s'est empressée de dire que ces dispositions avaient été obtenues grâce à l'intervention du préfet de région, ignorant délibérément celles des élus locaux et de la profession. Cela ne me dispensera pas néanmoins de vous en remercier.

Mais qu'envisagez-vous d'autre pour cette profession ? Qu'envisagez-vous pour l'artisanat, dont vous semblez ignorer les potentialités, la vitalité et le rôle dans la création d'emplois ?

Monsieur le ministre, soyons réalistes.

Pour ma part, je sais que les hommes de notre génération ne parviendront pas à établir l'égalité entre Français métropolitains et Français d'outre-mer, quelle que soit leur bonne volonté. Aucun Gouvernement ne parviendra à empêcher nos compatriotes métropolitains de considérer la grande majorité des « Domiens » comme des immigrés, ni à supprimer cette mentalité coloniale qui dicte le comportement regrettable du plus grand nombre des fonctionnaires métropolitains exerçant outre-mer.

Un exemple : il y a un an, un jeune lycéen a été abattu par un gendarme dans la ville dont je suis le maire. Deux ou trois jours après, ce fonctionnaire a été muté dans l'hexagone et, malgré l'indignation générale provoquée par cette bavure, malgré l'appel lancé par l'avocat de la famille de la victime à M. le Président de la République et au garde des sceaux, c'est le silence complet. En juillet dernier, rue de Mogador, un C.R.S. commet la même bavure. Il est inculpé et trois reconstitutions de cet assassinat ont eu lieu. Sans commentaire !

M. Paulin Bruné. Il y a un an, la gauche était au pouvoir.

M. Frédéric Jalton. J'ai dit : aucun gouvernement !

Nous sommes conscients qu'il ne sert à rien de rêver. Ce que nous affirmons, c'est que l'on peut mieux vivre dans ces pays français et lointains, mais nous ne sommes pas pour autant des mendiants qui acceptent l'aumône et disent merci. Cette quête d'aide au nom de la solidarité nationale s'accompagne d'une exigence de dignité. Nous nous sommes toujours battus pour que la décision des choix de notre développement nous soit laissée, tout simplement parce que nous estimons que nous sommes mieux placés que quiconque pour définir les voies à emprunter.

Le précédent gouvernement a reconnu cette nécessité en mettant en place la décentralisation, conférant des compétences que les élus choisis démocratiquement par nos populations doivent exercer. Au moment même où nous commençons à faire l'apprentissage de ces droits nouveaux, vous nous menacez de nous les enlever. Tout se passe comme si on voulait recommencer l'histoire qui, avec la Révolution universelle de 1789, dont la France s'enorgueillit, avait aboli l'esclavage pour le rétablir peu de temps après.

Le rayonnement de la France qui, pour vous, semble être la vocation essentielle de ces terres lointaines, n'est pas incompatible avec la possibilité de permettre à ceux que leurs populations choisissent librement d'être les acteurs de leur développement. C'est là une affaire de confiance.

Au début de mon discours, j'ai reconnu en vous un homme de bonne volonté. Vous voulez nous aider, je le reconnais, je vous en remercie. Mais permettez-nous de disposer de ces aides sans nous dicter ce que nous devons en faire.

Vous êtes, comme moi, maire. Quand un nécessaire sollicite de vous une aide alimentaire ou vestimentaire et que vous la lui accordez après en avoir reconnu le bien-fondé, il ne vous vient pas à l'idée de lui préciser quels sont les articles qu'il doit prendre chez son commerçant.

Rien n'est plus périlleux que de paraître humilier un homme.

La décentralisation, avec les compétences qu'elle nous a conférées, ne règle pas tout, loin s'en faut, mais elle a eu l'immense mérite de tempérer les exigences des courants extrémistes.

Ne prenez pas le risque de tout remettre en cause. Il y va de la paix sociale, dont vous et moi sommes comptables. Cette paix sociale est, pour nous, la préoccupation majeure et constante.

Elle est la condition nécessaire au succès de tout plan de développement. Ce n'est pas en décrétant la mobilité à sens unique des jeunes chômeurs des départements d'outre-mer vers la métropole que vous l'obtiendrez.

La mobilité peut être valable pour les Réunionnais qui, globalement, n'éprouvent pas les mêmes difficultés d'installation dans l'hexagone que les Antillais et les Guyanais. Avec le Bumidom, vous avez pu l'imposer, mais c'était à une époque de croissance de l'économie française, et les métropolitains étaient trop heureux de voir les immigrés occuper des emplois qu'ils dédaignaient. (*Murmures sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Marcel Wecheux. C'est vrai !

M. Frédéric Jalton. Aujourd'hui, la situation est toute différente. Les demandeurs d'emploi sont nombreux, la crise du logement dans les grandes villes françaises est dramatique, la montée du racisme est telle que huit Antillais et Guyanais sur dix qui vivent dans l'hexagone souhaitent le retour au pays, ...

M. Jean-Claude Martinez. A Jérusalem !

M. Frédéric Jalton. ... même au risque de perdre leur emploi.

A quelle logique correspond votre louable souhait de faire des Antilles la Suisse des Caraïbes alors que vous décrêtez dans le même temps l'exil de leurs jeunes ? Pour qui donc préparez-vous cette prospérité ?

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Frédéric Jalton. Je termine, monsieur le président.

Ne croyez-vous pas qu'il serait souhaitable de faire en sorte que ceux qui ont passé les plus belles années de leur vie loin de la terre où ils sont nés, où vivent leurs familles, puissent revenir au pays ? C'est vraiment bien mal les connaître que de négliger cet aspect psychologique de la question.

Vous n'obtiendrez pas la paix sociale dans l'outre-mer en y maintenant ces rentes de situation héritées du colonialisme. M. le président Giscard d'Estaing, ce grand libéral, le reconnaissait lui-même dans une déclaration faite à la mairie de Basse-Terre.

Vous n'obtiendrez pas la paix sociale en favorisant avec vos zones franches l'installation de sociétés et d'entreprises venues d'ailleurs et concurrentes des entreprises locales, qui battent de l'aile et entrevoient les dangers du plan Reagan pour les Caraïbes.

Vous n'obtiendrez pas la paix sociale en amputant les communes d'outre-mer des ressources de l'octroi de mer et de la taxe professionnelle, oubliant que, grandes pourvoyeuses de main-d'œuvre, elles doivent également bénéficier de l'exonération de 50 p. 100 des cotisations patronales prévues pour l'embauche.

Monsieur le ministre, nous savons bien qu'une loi n'est jamais parfaite, mais il faut convenir que vous n'avez pas pris le minimum des précautions qui s'imposaient pour donner à votre intention noble en soi des chances de succès.

Mais l'objet même du débat est de vous permettre de corriger votre texte. Lors de l'examen des articles, nous présenterons des amendements qui nous paraissent, tout compte fait, assez modérés. Si vous êtes disposé à les prendre en considération, nous aviserons avant de définir la position que nous adopterons, mais si, comme nous le craignons, vous

restez dans les mêmes dispositions d'esprit qu'au Sénat, nous rejeterons votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre, le projet de loi de programme relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, que vous nous soumettez, constitue à l'évidence un facteur d'espoir.

Les objectifs que se fixe le Gouvernement me semblent être de nature à engager nos populations dans la voie du redressement économique, gage de stabilité politique et d'enrichissement de la nation française.

Aussi, je tiens à marquer publiquement mon approbation sur l'opportunité d'une telle loi et sur les lignes de force du texte qui nous est soumis.

Cependant, je souhaite vous faire part de quelques observations et réserves qui me paraissent suffisamment importantes pour qu'un doute subsiste sur l'adéquation des moyens mis en œuvre par rapport aux objectifs affichés.

Ces réserves portent sur quatre points.

En premier lieu, je me félicite des engagements pris par le Gouvernement pour faire disparaître le monopole dans le domaine du transport aérien et abaisser les coûts liés à la distance. Toutefois, je suis en droit de m'inquiéter de ses intentions dans le secteur des transports maritimes.

Je souhaite en tout cas que les préoccupations gouvernementales ne soient pas différentes de celles des populations réunionnaises, afin que la guerre des armements ne rejaillisse pas sur les consommateurs.

En deuxième lieu, si je me réjouis de la priorité que vous accordez au développement économique de nos îles, facteur de prospérité, permettez-moi de souligner une insuffisance de cohérence. Ainsi, au moment où le Gouvernement favorise le décollage économique de la région ouest de la Réunion, laquelle doit bénéficier d'un projet d'irrigation dans le cadre d'une opération intégrée de développement, il semble accepter la fermeture d'une usine sucrière située précisément dans cette zone. D'un côté, on verse plusieurs centaines de millions pour accroître les rendements de la canne à sucre, et sans doute augmenter le nombre de planteurs ; de l'autre, on laisse fermer une usine, parmi les plus modernes de l'île, en licenciant une centaine de travailleurs et en mettant en cause plusieurs milliers de planteurs.

Je le dis très franchement : le grand patronat, puisqu'il s'agit de lui dans cette affaire, doit soutenir les objectifs du Gouvernement et non les entraver.

En troisième lieu, je veux parler de l'égalité sociale, qui est un problème fondamental. Vous ne serez pas surpris, monsieur le Premier ministre, si je vous dis que nous préférons cette notion à celle de parité sociale globale.

Il est de ma responsabilité d'êlu de la Réunion d'appeler une nouvelle fois votre attention sur les conséquences sociales et politiques du choix qui pourrait être opéré par le Gouvernement à ce sujet. Cette notion de « parité » est inacceptable.

Vous me permettez de revenir sur un seul point : celui de la parité sociale globale.

Ladite parité, qui nous est proposée dans cette loi de programme, est inacceptable sur le plan politique et social.

En effet, si, sur le plan financier, cette disposition apportera des crédits supplémentaires à la Réunion, sur le plan politique et social, la notion de « parité » perpétue et légalise l'inégalité des Français d'outre-mer vis-à-vis de leurs compatriotes de métropole.

M. Elle Cestor. Maia c'est un discours de gauche !

M. André Thien Ah Koon. En effet, le texte nie de fait leur responsabilité pleine et entière de citoyens français.

D'une manière indirecte, le Français d'outre-mer reste donc sous tutelle - demeurant confiné dans un rôle d'assisté - alors qu'il paye les mêmes cotisations que son compatriote métropolitain.

Dès lors, on est en droit de se demander si cette notion de « parité » est bien conforme à l'idée d'« égalité » de tous les citoyens bénéficiant des mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs : la parité en question leur impose les mêmes devoirs sans leur assurer les mêmes droits.

Toutefois, dans un dessein d'apaisement, et animé par le souci de ne pas modifier l'enveloppe financière du Gouvernement, je propose que celui-ci fixe clairement lui-même un échéancier financier pour réaliser progressivement en cinq ans l'égalité sociale entre les « Domiens » et les métropolitains.

Tel est du moins l'engagement que le Premier ministre a pris envers les Réunionnais lors de son voyage dans notre département. Il a, en effet, affirmé que la parité représentait un premier pas vers l'égalité sociale.

Enfin, permettez-moi, mes chers collègues, d'appeler votre attention sur le recours devant le Conseil constitutionnel, que ne vont pas manquer de déposer, puisqu'ils l'ont annoncé, nos collègues communistes, de la Réunion, s'agissant de l'article 11 de ce projet de loi.

Monsieur le ministre, en refusant l'égalité sociale, allez-vous donner des arguments aux adversaires de la présence française outre-mer ?

Allez-vous les laisser prendre leur revanche sur 1982, année où le Conseil constitutionnel les a désavoués pour avoir voulu instituer une assemblée unique dans les départements d'outre-mer ?

Ce sont les mêmes qui entendent faire proclamer l'inconstitutionnalité de l'article 11 par la même juridiction !

Pour terminer sur une note optimiste je me réjouirai de l'amendement adopté par le Sénat. Il tend à repousser à cinq ans, au lieu de trois ans, les limites pour bénéficier du régime des prestations familiales. Il s'agit, bien entendu, des travailleurs indépendants.

En résumé, mes chers collègues, comment ne pas songer à ce philosophe méditerranéen qui observait : « Le Gouvernement a un bras long et un bras court ; le long sert à prendre et arrive partout ; le bras court sert à donner, mais il arrive seulement à ceux qui sont tout près de lui. »

Le mérite d'un tel projet est de rapprocher la Réunion du « bras court » de nos « grands argentiers ». Il faut que nos enfants vivent, que nos départements et territoires se défendent et progressent. Pour l'avenir et le développement de nos départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, pour le rayonnement de la présence et de la culture françaises à travers le monde, vous pouvez, monsieur le ministre, être assuré de mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Roger Holeindre.

M. Roger Holeindre. Monsieur le ministre, mes chers collègues, n'est-il pas navrant de devoir parler de sujets essentiels que l'outre-mer français devant des bancs quasiment vides puisque nous ne sommes plus, à cette heure-ci, que trente-cinq députés ? Seule la présence de la télévision jour et nuit dans cet hémicycle pourrait changer cela. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Freulet. Très juste !

M. Marcel Wecheux. C'est une imitation de Le Pen !

M. Roger Holeindre. Je ne sais qui j'imité, monsieur ! Moi je m'appelle Roger Holeindre. Vous parlerez de M. Jean-Marie Le Pen quand il sera là. En tout cas, je suis fier d'être dans son groupe.

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Holeindre, vous êtes seul à avoir la parole.

M. Marcel Wecheux. Il reste que Jean-Marie Le Pen n'est pas là !

M. Jean-Pierre Kucholda. Il n'est pas là et c'est tout.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Holeindre.

M. Roger Holeindre. Mes chers collègues, c'est des Antilles françaises que devrait partir la conquête économique de deux Amériques. Imaginez un peu ce que seraient les Antilles françaises si elles étaient japonaises. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Freulet. Qu'y a-t-il de risible ?

M. Roger Holeindre. Vous pouvez rire messieurs !

M. Pascal Arrighi. Cela n'a rien de risible ! Ils sont vraiment crétiens ces socialistes !

M. Roger Holeindre. Je peux vous affirmer, chers collègues, que les Etats-Unis d'Amérique auraient bien du souci à se faire si des îles bordant leur territoire étaient japonaises au lieu d'être françaises. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Voilà qui peut vous faire rire, mais c'est la réalité ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marcel Wacheux. Il ne faut pas s'énerver comme ça !

M. Jean-Pierre Kuchelido. Du calme, monsieur Holeindre !

M. Roger Holeindre. Je ne m'énerve pas !

Le principe de la continuité territoriale, mesdames, messieurs, doit réellement exister et des zones franches doivent être créées. Je ne vois pas pourquoi toujours, pour certains, « zone franche » est synonyme de trafics ou d'affaires touchées !

M. Elle Castor. Parce que c'est vrai !

M. Roger Holeindre. Parlons de la Guyane française. Française, elle l'est depuis 1604. Nous avons connu, voilà quelques années, le « plan vert », fiasco total. Pourquoi ? Parce que tout simplement des gens sont arrivés pour seulement couper la forêt. Or il ne suffit pas uniquement en Guyane de couper la forêt pour réaliser un « plan vert ». La forêt amazonienne pousse sur un sol très fragile. Si donc l'on coupe la forêt, il faut implanter de nouvelles essences qui, en cinq ans, dans ce territoire, sous une telle latitude, peuvent donner des arbres exploitables, qu'il s'agisse du bois ou de la pâte à papier.

M. Elle Castor. Ce n'est pas vrai !

M. Roger Holeindre. Les emplois créés en Guyane doivent être réservés aux Français, non pas aux émigrés clandestins qui viennent de Haïti, du Brésil, du Surinam, de Guyana ou de Sainte-Lucie !

N'oublions pas non plus que la Guyane est un territoire vide, de 90 000 kilomètres carrés : un sixième de la France métropolitaine pour 81 000 habitants, dont les deux tiers vivent à Cayenne. Quand 1 500 Laotiens Muongs fuyant l'extermination Viet minh furent installés à Cacao, les indépendantistes crièrent au scandale : la Guyane « allait perdre son identité culturelle » !

Or les premiers occupants de la Guyane ne sont pas les indépendantistes actuels, mais les Indiens qui - la France peut s'enorgueillir de son attitude - à la différence des Indiens des autres pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale furent protégés. Ils le sont encore aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs socialistes.*)

M. Elle Castor. A se demander pourquoi ils réclament l'indépendance !

M. Roger Holeindre. Le centre spatial de Kourou, décidé en 1964, opérationnel depuis 1968, est un outil d'avenir pour la France, non seulement pour toute la France, mais pour l'Europe !

Certes, il ne saurait suffire à tenir la Guyane hors des problèmes économiques de notre époque, en route pour l'an 2000. En Guyane, comme en Nouvelle-Calédonie, il faut installer des populations nouvelles car seuls de tels apports de main-d'œuvre peuvent créer de nouveaux emplois en attirant les investisseurs.

Le Front national est partisan du versement de prestations sociales identiques à tous les Français, qu'ils soient dans les départements et les territoires d'outre-mer ou en métropole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Si, en France, des étrangers clandestins ne touchaient pas indûment des milliards de prestations sociales, cet argent pourrait être versé aux Français des départements et territoires d'outre-mer.

M. Jean-Claude Martinez. Exactement.

M. Roger Holeindre. Mais il faut savoir qu'une des difficultés des départements et territoires d'outre-mer provient des charges sociales alignées là-bas sur celles de la métropole : elles sont beaucoup trop élevées par rapport aux pays voisins.

Les séjours outre-mer des hauts fonctionnaires de décision doivent être d'au moins cinq ans et ces fonctionnaires doivent avoir des comptes à rendre et n'être promus qu'en cas de réussite.

Depuis des décennies, on élève en grade ceux qui ont tout raté, voire ceux qui ont trahi, comme en Nouvelle-Calédonie.

M. Jean-Claude Martinez. Pisan !

M. Roger Holeindre. Dans les départements et les territoires d'outre-mer, combattre l'esprit « assisté » ou l'esprit « fonctionnaire » est le principal.

L'alignement intégral sur la métropole n'est pas forcément un bien. Ce peut même être néfaste. Travailler et vivre au pays, c'est-à-dire aux Antilles, ne peut, sans abandon de la différence revendiquée, être comme vivre et travailler en métropole.

Plusieurs centaines de milliers de Français des départements et territoires d'outre-mer vivent et travaillent en métropole. Là, il faut quand même le reconnaître, la mère patrie a consenti un effort colossal : il est faux de prétendre qu'il existe contre ces Français un quelconque racisme !

Il convient de régler une fois pour toutes les problèmes des départements d'outre-mer, s'ils existent. Dans ce cas, il faut bien sûr les régler ; mais s'ils n'existent pas, il ne faut permettre à personne de faire de ces prétendus « problèmes » l'axe d'une politique antifranaçaise, surtout de la part des radios et des télévisions officielles dites françaises !

M. Gérard Froulet. Très bien !

M. Roger Holeindre. Car il est vrai, comme le soulignait un orateur précédent, que l'information en outre-mer est en grande partie entre les mains de désinformateurs malfaisants et irresponsables ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En métropole, il faut aussi cesser d'autoriser des radios libres « antillaises » - en fait radios indépendantistes - et encore moins les subventionner, car elles encouragent souvent à la violence et à la non-assimilation à la patrie commune.

Au sujet des Antilles, M. Césaire a parlé de « pacte colonial », en ce qui concerne l'économie. Il faut avoir le courage de le dire. C'est quand même un peu gonflé !

M. Jean-Claude Martinez. Oui !

M. Roger Holeindre. Nous avons entendu parler de structures coloniales.

La France ne peut tout de même pas toujours avoir tort !

Quoi qu'elle fasse, pour certains, la France a tort ! Eh bien, pour moi, quoi qu'elle fasse, la France a raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Marcel Wacheux. Ah bon !

M. Roger Holeindre. M. Césaire a parlé aussi d'une route à construire en Martinique. Cette route, ou elle est nécessaire ou elle ne l'est pas. Si elle l'est, monsieur le ministre, voilà un projet pour la jeunesse française ! Et c'est dans un mois qu'il faut commencer les travaux ! Ce serait cela, un service militaire « adapté ». Vous pouvez envoyer là-bas des centaines de jeunes garçons et - pourquoi pas ? - de jeunes filles qui se joindront aux jeunes de ces territoires d'outre-mer. Ensemble, à la pelle et à la pioche, ils construiront la route tant convoitée !

Grâce aux départements et aux territoires d'outre-mer, la France reste la troisième puissance maritime du monde, mais pour tous ses enfants, pas seulement pour ses enfants de métropole. Et j'aimerais bien savoir si ce ne sont précisément pas eux les racistes, tous ces gens qui font une différence entre les habitants des départements et territoires d'outre-mer et ceux de la métropole ! Pour nous, les départements et territoires d'outre-mer sont Français et leurs habitants sont en métropole chez eux tant que nous sommes chez eux chez nous ! Voilà la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Hier, a déclaré M. Michel Debré, il y avait « le doute dans les esprits ». C'est vrai ! Mais aujourd'hui ? M. Tjibaou est reçu aujourd'hui à Paris comme un chef de gouvernement. Il siège dans les instances internationales avec la délégation du Vanuatu - un Vanuatu que la France subventionne !

M. Jean-Paul Martinaz. Scandaleux !

M. Roger Holoindre. Les bombes en Guadeloupe font pendant aux bombes en Corse. Les centaines d'attentats dans l'île de Beauté donnent des idées aux tenants de la « République de Kanaky ». Le terrorisme des uns entretient les idées folles des autres.

Monsieur le ministre, faire preuve d'un grand laxisme envers les partisans ultra-minoritaires de l'indépendance canaque socialiste, c'est laisser une bombe amorcée sous tout l'outre-mer français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le ministre, saisi pour avis, le 9 septembre dernier, du projet de loi de programme, aujourd'hui soumis à l'examen de notre assemblée, le conseil général de Mayotte a exprimé à l'unanimité son approbation, tout en formulant moins des réserves que des suggestions destinées à assurer une meilleure application des dispositions nouvelles.

Pour la première fois, en effet, Mayotte trouve sa juste place dans un document d'ensemble consacré au développement de l'outre-mer français.

Je ne vous ferai pas le coup du persiflage, même brillamment littéraire, et je ne vous conterai pas la fable des raisins trop verts. Au nom des Mahorais et des Mahoraises, je vous répète notre satisfaction pour ce projet dont nous apprécions tout particulièrement l'ambition et l'opportunité.

Car il faut voir, bien au-delà du « rattrapage économique et social », pourtant essentiel à nos yeux, en raison de nos handicaps et de nos multiples retards : pour nous, c'est d'abord, de dignité qu'il s'agit ici.

Le Gouvernement de la France assume enfin l'une de ses responsabilités essentielles vis-à-vis de Mayotte. Il n'entend plus, comme dans un passé récent, nous inspirer l'idée que les Mahorais sont non pas seulement des « Français entièrement à part » - l'expression a déjà beaucoup servi - mais, plus gravement encore, des Français, si j'ose ainsi parler, « en sursis ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean-Paul Virapionné, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. Aujourd'hui Mayotte toute entière se réjouit de cette étape importante que votre projet de loi de programme, monsieur le ministre, nous invite à franchir.

Cependant, d'autres développements sont nécessaires. Ils concernent, vous le savez bien, l'accession de Mayotte au statut départemental, afin que notre aspiration plus que séculaire à la liberté, au progrès et à la sécurité dans la République soit pleinement reconnue et entièrement prise en compte.

Il était urgent, en effet, de poser le problème du « décollage » économique de Mayotte.

Les vicissitudes de notre histoire, des rapports souvent difficiles avec nos voisins, et les effets - il faut bien le dire - de longues périodes d'indifférence de la métropole, telles sont les principales raisons de nos retards et du niveau actuel de notre développement.

Afin de surmonter ces handicaps et pour répondre aux vœux des élus de Mayotte, le Gouvernement a retenu notre idée d'un programme particulier de développement au sein de la loi de programme : c'est l'objet de l'annexe IV et du tableau financier qui l'accompagne.

Je tiens ici à vous exprimer, monsieur le ministre, ainsi qu'à la remarquable équipe de vos collaborateurs, notre gratitude pour la qualité du travail accompli, en concertation sérieuse, une concertation sans complaisance mais attentive, avec les élus de Mayotte.

Quant aux résultats, pour être dans l'ensemble acceptables, ils n'en suscitent pas moins plusieurs interrogations et, à dire vrai, quelques inquiétudes dont je veux également vous faire part.

La nécessité du « désenclavement », vitale pour Mayotte, a été bien perçue : notre déjà vieux projet de « port en eau profonde », à Longoni, est une première réponse à nos préoccupations, de même que l'amélioration rapide des liaisons aériennes avec la Réunion.

Mais il doit être clair que, pour nous, l'objectif essentiel demeure l'établissement de relations directes avec la métropole, c'est-à-dire la réalisation des équipements aéroportuaires adaptés aux longs courriers. L'enjeu n'est pas seulement d'ordre économique, si l'on songe par exemple aux progrès nécessaires du tourisme à Mayotte : l'exigence est essentiellement psychologique et politique.

En conséquence, nous souhaitons, monsieur le ministre, et nous le ferons valoir aussi à M. le ministre des transports, que s'engage sans retard l'étude approfondie d'un tel projet par l'ensemble des services compétents.

Une seconde question surgit de l'examen des charges croissantes de fonctionnement supportées de plus en plus difficilement, en raison de l'exiguïté des ressources, par la collectivité territoriale. Ainsi, pour se limiter au secteur de l'enseignement primaire, les dépenses de fonctionnement incombant à Mayotte ont presque triplé entre 1983 et 1986.

A l'évidence, des évolutions similaires se poursuivront au rythme de l'effort d'équipement qui sera progressivement consenti dans divers domaines du fait de la loi de programmation.

Il me paraît donc opportun que soient d'ores et déjà étudiées les modalités d'une répartition des charges de cette nature entre l'Etat et la collectivité territoriale.

L'objectif doit être, en effet, de rendre applicables à Mayotte les dispositions relatives à la dotation générale de décentralisation. Aucune raison, ni de principe, ni de texte, ne s'oppose à cette extension : notre « collectivité territoriale » exerce en fait, depuis longtemps déjà, des compétences décentralisées.

En outre, l'article 120 de la loi du 7 janvier 1983 autorise bien d'autres transferts de compétences et par conséquent de ressources, au sein de la dotation générale de décentralisation.

Par la voie d'un amendement, je vous proposerai, monsieur le ministre, d'améliorer les moyens affectés à la formation professionnelle à Mayotte.

Cette demande résulte, à l'évidence, des insuffisances - en nombre comme en qualité - du système d'éducation. La formation professionnelle est à Mayotte l'une des priorités absolues, un indispensable moyen de rattrapage pour de nombreux jeunes Mahorais. En obtenant ainsi l'application, à Mayotte, comme à Saint-Pierre-et-Miquelon, de la dotation régionale de formation professionnelle et d'apprentissage, nous prolongerons par ces ressources nouvelles, à partir de 1988, l'effet des dotations de la loi de programme, manifestement insuffisantes sur ce point.

Dans le même sens, nous vous demanderons d'accorder à Mayotte le bénéfice du régime, depuis longtemps appliqué dans les départements d'outre-mer, des primes d'équipement et d'emploi, attribuées par le F.I.D.O.M. en vue de favoriser l'investissement productif et l'emploi.

Il s'agit simplement de substituer ce mécanisme d'incitation à ceux qui, dans l'article 9 du projet de loi, visent notamment à développer l'apprentissage en accordant des exonérations de cotisations sociales. Ce dernier avantage serait d'une efficacité très réduite à Mayotte.

Ces diverses suggestions, relatives aux lacunes de notre système d'administration économique, me conduisent tout naturellement, monsieur le ministre, à vous exprimer quelques motifs d'inquiétude.

J'évoquerai d'abord les objectifs et les moyens de la politique agricole à conduire impérativement, à Mayotte.

Le contraste est, en effet, saisissant entre l'ambition des projets inscrits dans votre loi de programme et la modestie des moyens prévus pour les réaliser.

Les objectifs retenus sont, à l'évidence, de première importance : défense et restructuration des sols, irrigation, relance des cultures d'exportation.

Je souhaiterais y ajouter la nécessaire clarification du régime foncier et du statut des terres dont une récente mission à Mayotte du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, le C.N.A.S.E.A., a montré l'urgence et le caractère primordial.

Mais pour faire face à ces missions fondamentales, j'observe que le ministère de l'agriculture n'a inscrit aucun crédit au titre du financement complémentaire de la loi de programme.

Quand on connaît l'ampleur et la diversité des retards accumulés depuis des années par l'agriculture mahoraise qui emploie 80 p. 100 de la population active, l'on ne peut que déplorer une telle attitude et l'on doit s'inquiéter de cette abstention du ministère de l'agriculture, d'autant que Mayotte se souvient encore qu'en 1985 les dotations budgétaires de ce même ministère avaient été brutalement réduites de près de 50 p. 100 par rapport à 1984 et que cette décision avait entraîné l'abandon d'importantes opérations d'adduction d'eau et d'aménagement rural.

Il est essentiel, monsieur le ministre, que nous soyons prémunis à l'avenir contre de tels aléas qui, au cours des récentes années, se sont multipliés au détriment de Mayotte.

C'est pourquoi nous souhaitons instamment - en invoquant une fois de plus le précédent de Saint-Pierre-et-Miquelon - que soit étendue à Mayotte la procédure des contrats de plan qui donneront aux engagements un caractère plus contraignant.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. Peut-être même accepterez-vous de conférer à la convention que vous signerez au nom du Gouvernement avec les élus de Mayotte les caractères, la signification et la portée d'un véritable contrat de plan.

Une autre préoccupation dont je souhaite également vous faire part concerne le financement des actions collectives de protection sociale. C'est ici le lieu de rappeler que le conseil général de Mayotte, dans un geste unanime et remarquable de courage politique, a clairement affirmé la primauté du développement économique sur les distributions sociales, a indiqué sa préférence pour un système de prestations collectives, susceptibles d'accompagner et de favoriser l'émergence d'une économie véritablement productive. Exemple remarquable dont vous verrez qu'il sera plus souvent cité qu'imité.

C'est donc à juste titre que la loi de programme insiste, par exemple, sur la construction et le fonctionnement des cantines scolaires. Mais d'autres actions sont également nécessaires - éducation sanitaire des populations, protection maternelle et infantile - qui devraient, selon nous, trouver leur financement dans un fonds spécial du type du F.A.S.S.O. Il faudra donc prévoir et solliciter, en relais des moyens prévus dans la loi de programme, l'intervention d'organismes comme la caisse nationale des allocations familiales dont la participation a été souvent déterminante dans les progrès de la protection sociale outre-mer.

J'en arrive, monsieur le ministre, au dernier sujet qui, à dire vrai, suscite moins d'inquiétude chez les élus mahorais depuis que nous avons compris que votre diagnostic rejoint le nôtre sur les insuffisances du régime administratif et les lacunes du système institutionnel de Mayotte.

Il faut savoir, en effet, que les lois du 24 décembre 1976 et du 22 décembre 1979 relatives à Mayotte avaient prévu l'extension et l'adaptation par voie d'ordonnances des textes législatifs nécessaires à l'organisation de notre collectivité territoriale et à la gestion de son développement. Ces lois d'habilitation n'ont connu que des applications très limitées.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire du haut de cette tribune, parler d'un « statut de la collectivité territoriale » de Mayotte est presque un abus de langage, en tout cas une approximation. Mayotte s'accommode, en réalité, d'un ensemble de dispositions d'âges, d'origines et d'esprits très divers, de réglementations souvent archaïques et inadaptées aux exigences du développement. Il est, par conséquent, essentiel de fournir aux gestionnaires et aux services locaux les instruments juridiques cohérents et le cadre institutionnel homogène plus que jamais nécessaires à l'atteinte des objectifs de la loi de programme.

Cette exigence ne vous a pas échappé puisque toute la deuxième partie de l'annexe VI est consacrée à la rénovation du régime juridique applicable à Mayotte, ainsi qu'au renforcement des moyens des administrations et services publics. Il importe en effet que nous obtenions la création de véritables directions. Plusieurs administrations ont accepté de le faire, à la satisfaction générale des Mahorais, d'autres brillent par leur abstention. Certaines grandes entreprises nationales

demeurent également en retrait, même par rapport aux prescriptions législatives qui leur font obligation - il faut le rappeler - d'intervenir.

Si, dans ces conditions, j'approuve les termes de l'annexe VI, je souhaiterais y ajouter deux précisions.

La première concerne le recours possible et en tant que de besoin au mécanisme des ordonnances, qui était prévu déjà en 1976 et en 1979 et qui pourrait de nouveau servir pour réaliser l'extension à Mayotte, avec les adaptations nécessaires, de l'appareil législatif qui nous fait si cruellement défaut.

La seconde modification que je propose traduit notre souci quant à l'urgence de telles réformes. Vous avez bien voulu accepter, sur ma demande, de confier à une commission de spécialistes avertis le soin d'examiner les textes susceptibles d'être appliqués, afin de vous faire les propositions d'extension ou d'adaptation qui conviennent. Mais un tel groupe de travail doit être, selon nous, rapidement constitué pour aboutir, dans les meilleurs délais, à des conclusions. C'est dans cet esprit que je vous demande de bien vouloir préciser que ce délai de cinq ans que la loi de programme assigne à la « réforme du régime juridique applicable à Mayotte » doit être un délai maximal.

Oui, pour Mayotte, il est urgent de ne plus attendre !

C'est en définitive par ces considérations sur le rôle et la dimension du temps dans ce qu'on a appelé la question de Mayotte que je voudrais conclure mon intervention. Après de longues périodes d'indifférence et d'immobilisme, au terme d'une décennie d'hésitations, d'ambiguïtés, parfois aussi de volte-face, j'ai le sentiment que, pour la première fois, le temps va commencer à jouer en faveur de Mayotte.

La loi de programme pour l'outre-mer nous engage résolument dans la voie du développement et du progrès. Depuis la visite historique du Premier ministre, voici donc Mayotte lancée dans une démarche proustienne, à la recherche du temps perdu. Mais c'est un temps perdu depuis 1841.

M. Jean-Claude Martinez. Et les madeleines sont pour Pisani !

M. Henry Jean-Baptiste. C'est dire, monsieur le ministre, qu'il faudra une extrême détermination.

Maia je suis convaincu que, comme nous, vous saurez, pour combler les lacunes du dispositif, entraîner les derniers hésitants, dissiper les dernières arrière-pensées. Car l'on ne peut plus porter aujourd'hui sur la vieille requête de Mayotte, comme sur la libre expression de sa volonté, le même jugement qu'en 1976. L'obstination des Mahorais et des Mahoraises, la lucidité tenace de leurs responsables politiques depuis plus d'un quart de siècle, tout cela mérite une considération nouvelle, celle qui s'attache au combat pour la liberté.

Mon ami Marcel Henry, sénateur de Mayotte, a eu raison de vous dire, monsieur le ministre, et je lui emprunte sa conclusion : le Gouvernement contribuera certainement aux progrès de Mayotte grâce aux dispositions de la loi de programme. Mais il répondra bien davantage à notre attente le jour où il se décidera, enfin, comme il s'y est engagé, à faire droit à notre demande d'accession de Mayotte au statut de département français d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.])

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutouasamy.

M. Ernest Moutouasamy. Monsieur le ministre, vous avez déclaré au Sénat : « Les compatriotes d'outre-mer ont souvent été, c'est vrai, trompés, bernés. Je comprends donc qu'ils soient prudents ».

Souffrez donc ma prudence en ce début de débat.

Vous voici au chevet de l'outre-mer, miné par le chômage, malade de l'anémie du sous-développement et de la perversion de la société de consommation.

Quand on sait que, durant les trente dernières années, le nombre d'emplois dans les départements d'outre-mer n'a pratiquement pas bougé, que la dépendance s'est accrue, que le secteur productif a fondu comme neige au soleil des tropiques, que le déficit de la balance commerciale s'est accentué, que le taux de couverture des importations par les exportations a sans cesse diminué, que les restructurations ont conduit à des liquidations, alors que nous avons eu droit

à des plans, à des colloques, à des visites, à des fleuves de promesses, à des dizaines de lois, dont une loi de programme, à des déclarations d'amour, à des envolées lyriques, à des embrassades, à des budgets « sensationnels », nous avons toutes les raisons de rester perplexes devant votre potion.

De plan avorté en plan avorté, les départements d'outre-mer sont devenus des fœtus en état de décomposition économique et sociale. (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Quelle est donc votre motivation principale aujourd'hui ?

La timide politique de responsabilisation développée par la gauche qui s'est accompagnée d'un effritement de vos positions dans les départements d'outre-mer vous a effrayé. Aussi, le R.P.R. - et c'est de bonne guerre - a-t-il élaboré une stratégie de reconquête de l'outre-mer...

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Pas du tout !

M. Ernest Moutoussamy. ... qui doit effrayer M. Soisson, stratégie dont la loi de programme est un des dispositifs et qui est fondée, d'une part, sur la gestion des émotions et de l'affectivité de nos populations - la nomination de deux autochtones au Gouvernement en est un des éléments - et, d'autre part, sur le renforcement de l'appareil policier.

L'objectif final n'est pas le développement en soi, mais la reprise en main d'un électorat perdu.

C'est pourquoi vous n'avez pas élaboré votre texte, comme l'exige l'esprit de la décentralisation, avec la participation des assemblées locales et des organisations socio-professionnelles, car cette démarche avait, à vos yeux, le défaut de ne pas cristalliser l'attention des électeurs sur la personne de M. Chirac. 1988 oblige !

Sachez, monsieur le ministre, que cet autoritarisme nous est insupportable. Il est d'essence colonialiste. Non seulement vous imposez aux collectivités une loi qui engendre pour elles des pertes de recettes, mais encore elles se retrouvent maîtres d'ouvrage pour des opérations qu'elles n'ont pas choisies et auxquelles elles doivent participer financièrement.

Vous avez donné les précisions nécessaires en commission des finances. Avouez que le dialogue et la démocratie dans ce cas sont piétinés.

Monsieur le ministre, il ne peut pas y avoir de développement des départements d'outre-mer téléguider de Paris si les collectivités elles-mêmes n'ont pas les moyens de prendre à bras-le-corps ce développement.

De plus, l'équation du développement ne se pose pas seulement en termes financiers, puisque souvent des crédits existent qui ne peuvent être mobilisés, faute de capacité d'utilisation. Je rappelle à cet effet, sans parler du F.I.D.O.M., au moment où il est tant question de construction, que les crédits de la ligne budgétaire unifiée relative au logement, n'ont jamais été épuisés dans le passé, faute de programme.

En réalité, le Gouvernement a beau jeu de faire voter des crédits. Mais quand on regarde leur taux de consommation, on se rend compte que c'est le jour et la nuit !

C'est dire que vous n'échapperez pas à ce constat, que la loi de programme coulera sur nos difficultés comme de l'eau sur une feuille de malanga, parce que vous ne vous penchez pas sur la source de nos maux, la situation coloniale qui paralyse notre capacité à gérer effectivement et les crédits et les affaires.

Par ailleurs, vous avez souligné en commission des finances que les contrats de plan ne sont pas honorés financièrement, ce qui est juste. Ils ne sont que de 175 millions de francs, vous l'avez dit ici même lors de la discussion de votre budget, alors qu'il en faudrait un milliard !

De prudent, je deviens méfiant !

Si au niveau des contrats de plan signés entre l'Etat et les régions - c'est-à-dire avec des partenaires - l'Etat n'honore pas sa signature, permettez-moi de douter qu'il le fasse avec la loi de programme qui est un engagement avec lui-même. D'autant que les lois de programme ne peuvent permettre d'engager l'Etat à l'égard des tiers que dans la limite des autorisations de programme contenues dans la loi de finances de l'année.

Déjà, pour 1987 - je cite une nouvelle fois le document jaune publié par l'Assemblée nationale - les crédits affectés s'élèvent à 13 036 millions de francs pour les vingt ministères

concernés, soit une augmentation de 236 millions par rapport à 1986 pour l'ensemble des ministères techniques et pour la loi de programme, ce qui réduit à néant tous les discours et fait de votre texte un simple catalogue de promesses. Nous reviendrons d'ailleurs lors de la discussion des articles sur cet article 2.

Votre projet ne fait qu'alimenter les mécanismes de reproduction du sous-développement et il hypothèque notre capacité à négocier l'avenir, en provoquant notamment l'expatriation des forces vives de nos pays. A notre sous-développement vous proposez un traitement social et fiscal, mais il a le malheur de s'appliquer à une société préfabriquée où le non-travail est aussi bien rémunéré que le travail et où des phénomènes de blocage économiques et sociologiques paralysent toutes les initiatives.

Vous devriez vous attaquer aux véritables causes de notre genèse, c'est-à-dire à la déficience de la production, à la faiblesse de la productivité, à l'inadaptation de la législation et de la réglementation, aux rentes de situation, à l'incapacité juridique et législative d'intervention du pouvoir politique local, à notre isolement par rapport au milieu environnant.

Mais cette thérapeutique n'aura d'effet que dans le cadre d'un nouveau contrat avec la France, défini sur la base des intérêts mutuels des parties en cause, et prenant appui sur l'exercice du droit à l'autodétermination.

Toujours est-il que vous n'avez pas le droit de prétexter de l'existence de l'article 73 de la Constitution pour adapter à l'outre-mer le principe sacré de l'égalité.

L'égalité ne s'adapte pas, elle ne se marchande pas ! Elle s'applique sur tout le territoire de la République. Sinon elle devient source d'inégalités. S'il en était autrement, rien ne vous empêcherait d'adapter aussi à l'outre-mer l'autre grand principe sacré, la liberté !

Cessez d'exprimer nos différences et nos spécificités par des discriminations. Soyez positif et rendez-nous justice !

Alors que, pendant des décennies, la droite nous avait fait comprendre que la France ne nous entourait de sa sollicitude que par générosité, que nous étions une charge pour elle, au point d'être traités de « danseuses », de filles entretenues coûtant très cher, vous avez, monsieur le ministre, laissé jaillir une vérité d'une importance capitale en commission des finances, et je vous en remercie bien sincèrement. Vous connaissez bien vos dossiers, vous n'êtes pas une personnalité à parler en l'air. Il était onze heures cinquante-cinq, ce vendredi 21 novembre, quand vous avez déclaré : « Les D.O.M. apportent plus à la métropole qu'ils n'en reçoivent ». Et vous l'avez répété encore ce soir ! C'est la première fois que le Gouvernement français avoue aussi nettement cette vérité.

Certes, votre bilan n'est pas un compte d'apothicaire. Vous considérez les intérêts maritimes, militaires, stratégiques des départements et territoires d'outre-mer.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Et les intérêts culturels !

M. Ernest Moutoussamy. Vous pensez à la force d'action rapide, aux communications, à la recherche spatiale. Demain aux stations d'écoute des satellites. Vous savez que pour rejoindre Mururoa il faut passer par Cayenne ou Pointe-à-Pitre.

Tout cela constitue un formidable capital, un trésor inestimable par rapport au 1,5 p. 100 qui nous est attribué par le budget de l'Etat, et par rapport au prétendu « plus » de votre projet.

Mon camarade Henri Bangou vous a rappelé, au Sénat, que le code noir était aussi un « plus » pour les esclaves, mais qu'il demeurait la codification du fait esclavagiste.

Le « plus » que nous apporte votre texte - si plus il y a - est loin de répondre aux attentes immédiates de notre jeunesse et de notre peuple. S'agissant d'une initiative de M. le Premier ministre, permettez-moi de vous dire que nous méritons mieux !

Puisque votre projet ne concerne sérieusement ni la pêche, ni l'agriculture, je termine par quelques suggestions et questions relatives à ces deux domaines.

Pensez-vous attribuer, comme aux jeunes agriculteurs, une dotation d'équipement aux jeunes marins-pêcheurs ?

Pensez-vous revoir le calcul du montant du rôle d'équipage fondé sur le salaire forfaitaire du marin pêcheur métropolitain ?

Envisagez-vous d'alléger le taux de la taxe servant au calcul des cotisations à l'E.N.I.M. ?

Le plan Mauroy de relance de l'industrie sucrière en Guadeloupe - mon ami Frédéric Jalton l'a rappelé - commence à porter ses fruits. Avez-vous l'intention de le reconduire jusqu'à ce qu'il atteigne ses objectifs ?

Pensez-vous concrétiser la politique de diversification des cultures pour atteindre l'autosuffisance alimentaire ?

En 1985, un couple d'embranchement de tracteur Massey-Ferguson, coûtant en France 1 332 francs hors taxe, était revendu à la Guadeloupe 8 639,13 francs. Etes-vous décidé à assainir les circuits commerciaux d'importation ?

Quant à la loi de programme et aux contrats de Plan - puisque ces derniers sont théoriquement maintenus -, si vous souhaitez leur application effective, vous devez « coller » aux réalités. Il est nécessaire, une fois les projets d'accord-partie retenus, de dégager les moyens prévus sur une ligne budgétaire pour éviter les contraintes ministérielles qui empêchent souvent le financement d'une opération malgré l'existence des crédits. Etes-vous prêt à accepter une telle technique d'opération ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Elle Castor. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Edouard Chammougou.

M. Edouard Chammougou. Monsieur le ministre, le projet de loi de programme ayant fait l'objet de multiples débats en commission et au Sénat, j'ai pris connaissance de ses dispositions avec un grand intérêt. Ce projet était, vous le savez, très attendu, car il sera peut-être le moteur du redressement économique et social de nos régions, auxquelles il promet un effort considérable sur les cinq prochaines années.

Je veux croire que les dispositions énoncées seront effectivement assorties des substantiels crédits budgétaires nécessaires pour en permettre l'exécution.

Les objectifs avoués de cette programmation sont clairs. Il s'agit de relancer l'économie de nos régions, d'atteindre progressivement la parité sociale globale avec la métropole, et surtout d'œuvrer en faveur de l'emploi de nos jeunes et de la mobilité professionnelle.

C'est un vaste programme que vous vous proposez de mener à bien, et certains ne se priveront pas de le déclarer ambitieux. Pour ma part, je suis confiant mais pas utopiste pour autant, croyez-le bien !

Ce projet contient, dans son ensemble, des propositions réalistes et réalisables. Toutefois, le contexte économique particulièrement défavorable dans les départements d'outre-mer, le climat politique et social plus ou moins agité qui y règne, seront autant de ralentisseurs de votre action, qui devra alors être incitatrice et déterminée - dès le départ - afin qu'elle puisse porter les fruits escomptés.

J'ai noté avec un intérêt particulier, dans le cadre des dispositions relatives au développement économique, la possibilité de créer des zones franches dans les départements d'outre-mer. C'est une très bonne initiative que je salue, car elle devrait se traduire par un « plus » non négligeable en termes d'emploi local.

J'y suis donc favorable, notamment pour la Guadeloupe, dans la mesure où, dans le bassin des Caraïbes, un certain nombre d'aménagements attirent les principaux courants du trafic international, en particulier avec la restructuration des échanges maritimes et l'implantation de zones franches classiques. Par ailleurs, le plan Reagan devrait provoquer un regain d'activité industrielle en Guadeloupe, en ouvrant le marché américain aux produits fabriqués, même partiellement, dans la zone caraïbe. C'est donc une carte à jouer - et même une carte maîtresse !

Monsieur le ministre, vous avez tout de suite compris que la création d'une zone franche au port autonome de la Guadeloupe et dans la zone industrielle de Jarry serait vécue comme un pas en avant dans le domaine du commerce extérieur et de la concurrence internationale, toujours plus corsée dans ce secteur.

J'insisterai sur le fait que les entreprises voulant être intégrées dans une zone franche devront y installer leurs locaux et tous les équipements nécessaires à leurs activités. Il importe que vous soyez vigilant pour que zone franche ne rime pas avec anarchie sociale. Les entreprises se devront donc de respecter scrupuleusement leurs obligations fiscales et sociales afin que nous ne voyions pas se développer sous nos yeux un « Hong Kong à l'antillaise ».

Votre volonté de promouvoir des actions significatives en faveur de l'agriculture outre-mer ne m'a pas échappé.

En Guadeloupe, ce secteur de l'économie connaît de sérieuses difficultés : réforme foncière en retard dans son déroulement, irrigation à développer, endettement des exploitants, menace de cessation d'activité pour bon nombre d'entre eux. Ces difficultés sont aggravées par les conditions climatiques - notamment les cyclones ou les périodes de grande sécheresse comme celle de 1984 - qui ont régulièrement détruit, en totalité ou en partie, les récoltes escomptées dans des productions telles que la canne à sucre et la banane.

Je demande, monsieur le ministre, qu'un effort particulier soit consenti en faveur des exploitants, qui subissent durement les conséquences des intempéries, lesquelles provoquent évidemment un manque à gagner et des difficultés à faire face aux échéances de lourds engagements financiers. J'ai à cœur d'insister sur ce point. Le week-end dernier, j'étais encore en Guadeloupe, quand des pluies torrentielles se sont abattues, touchant plus particulièrement le nord de la Basse Terre. J'ai vu, une fois de plus, de nombreuses têtes de bétail perdues, des champs dévastés, des fermes à reconstruire en partie, des familles en difficulté et, surtout, des agriculteurs navrés, déconcertés de rater une fois de plus leur campagne de l'année. Je ne peux que vous relater ces faits avec toute l'émotion que je ressens, souligner qu'ils mettent en péril l'évolution de l'agriculture dans nos régions et demander votre intervention immédiate, car je regrette l'insuffisance de la protection légale dont peuvent se prévaloir les agriculteurs guadeloupéens en pareille circonstance, du fait de la non-application définitive aux départements d'outre-mer de la loi du 10 juillet 1964 sur la garantie contre les calamités agricoles.

Ayant évoqué précédemment la situation de la canne à sucre, je ne vous parlerai pas aujourd'hui des problèmes liés à cette culture. Je souhaite seulement revenir très brièvement sur les difficultés de l'industrie sucrière.

En Guadeloupe, il importe de faire en sorte que l'usine de Grosse Montagne, la seule qui reste en activité dans le nord de la Basse Terre, mais dans des conditions bien difficiles, connaisse des lendemains meilleurs. Il faut absolument qu'elle continue à fumer. C'est pourquoi des représentants des communes de cette région, notamment de Baie Mahault, se sont décidés à faire partie de la S.I.C.A. qui doit assurer la gestion, en un mot la survie, de cette unité sucrière. Les assemblées locales sont favorables à cette décision. Je vous demande donc, monsieur le ministre si, dans le cadre des nouvelles mesures d'incitation au développement économique, on peut escompter une participation efficace de l'Etat en vue de donner un coup de fouet énergétique à ce bassin cannier, à cette unité sucrière. Il ne faut surtout pas perdre de vue que la Guadeloupe demeure un département à vocation essentiellement agricole et que ce secteur économique mérite des efforts tout particuliers.

J'approuve vos objectifs en matière d'agriculture, notamment en ce qui concerne le financement de l'installation des jeunes agriculteurs. Vous avez ainsi mis le doigt sur un élément clé de la promotion de ce secteur, élément qui, jusqu'à présent, en avait toujours freiné l'évolution.

Bien que les modalités de financement des exploitations agricoles soient déjà alignées sur celles existant dans les zones de montagne de métropole, les jeunes agriculteurs des départements et territoires d'outre-mer rencontrent encore bien des difficultés à accéder aux prêts. Il est urgent d'y remédier, afin de mettre à l'aise le Crédit agricole dans sa politique d'attribution des prêts et d'en faciliter ainsi l'octroi aux jeunes.

De même, il est urgent qu'un différé global - capital et intérêts - soit accordé aux prêts à l'installation.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Edouard Chammougon. C'est une mesure à laquelle j'attache du prix, car elle tient compte de la situation financière réelle des exploitants qui démarrent une activité et elle serait accueillie avec satisfaction si vous pouviez envisager de l'intégrer dans ce projet de loi et de l'appliquer dans de courts délais.

J'en viens enfin à un problème crucial dans les départements et territoires d'outre-mer, celui de l'emploi.

En Guadeloupe, la situation est plus que préoccupante depuis plusieurs années et elle ne semble guère s'améliorer. A titre indicatif, je citerai les résultats de la dernière enquête sur l'emploi que l'I.N.S.E.E. a effectuée dans mon département. Plus de 25 p. 100 de la population active sont touchés par le chômage, lequel revêt un caractère structurel puisque 60 p. 100 des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans, 40 p. 100 sont à la recherche de leur premier emploi, 60 p. 100 recherchent un travail depuis plus d'un an et 45 p. 100 depuis plus de deux ans, 75 p. 100 accepteraient n'importe quel emploi.

Ces chiffres se passent de commentaire. C'est avec raison qu'il faut tirer la sonnette d'alarme et penser à l'avenir de nos jeunes. Je m'en suis déjà expliqué en d'autres occasions et je ne crains pas de le redire aujourd'hui : formation professionnelle et emploi étant liés, je nourris de très vives inquiétudes au sujet de la formation.

Il est vrai, monsieur le ministre, que les mesures que vous programmez en vue du redressement de nos régions sont de nature à relancer l'économie et à entraîner de fait une progression du niveau de l'emploi, facilitée d'ailleurs par les nouvelles dispositions, que j'approuve, d'exonération de charges patronales pour l'embauche des jeunes de seize à vingt-cinq ans. Ne perdons pas de vue qu'à la lumière des chiffres que je viens de vous lire, c'est justement cette tranche de population qui est principalement frappée, en Guadeloupe, par le fléau du chômage et qui sera donc la principale bénéficiaire des effets de la loi de programme dans le domaine de l'emploi.

Vous proposez également d'abaisser le coût du transport pour les jeunes qui viendront en métropole suivre une formation professionnelle. Vous parlez donc de mobilité entre l'outre-mer et la métropole pour donner à nos jeunes la chance d'accéder aux moyens de formation existants. A la mobilité, je dis oui, dans la mesure où des facilités de retour dans leur département d'origine leur seraient ensuite offertes, mais aussi dans la mesure où la formation en métropole correspondrait à une meilleure adéquation des offres d'emploi locales par rapport à la demande existante. Oui à la mobilité, mais dans les deux sens !

Monsieur le ministre, l'ensemble des dispositions que vous souhaitez mettre en œuvre pour l'évolution des départements et territoires d'outre-mer est pour nous une source d'espoir, une ouverture de premier ordre. Je voterai donc le projet de loi de programme. Votre tâche en faveur des départements et territoires d'outre-mer est vaste et difficile. Vous connaissez bien nos régions, vous y venez souvent, vous les aimez et vous souhaitez apporter des solutions concrètes aux problèmes spécifiques auxquels nous avons à faire face. Vous aurez besoin pour vous aider à réaliser votre programme du concours de tous les hommes de bonne volonté. Soyez assuré que je serai de ceux là ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le ministre, le calendrier législatif montre, en dépit des inquiétudes de M. Jalton, que le secteur de compétence qui vous a été confié est vraiment privilégié. Au mois de juillet, nous avons eu le texte sur la Nouvelle-Calédonie, récemment un débat sur les départements et territoires d'outre-mer à l'occasion de la loi de finances pour 1987, la semaine dernière une question sur la Nouvelle-Calédonie, aujourd'hui ce projet de loi, et bientôt - j'espère que nous ne connaissons pas le sort de Mayotte - nous examinerons le texte sur le corps électoral pour le référendum en Nouvelle-Calédonie.

M. Alain Chénard. Lèche-bottes !

M. Jean-Claude Martinez. C'est un soupçon bien immérité, mon cher collègue.

Le projet qui nous est soumis pour l'instant porté sur le développement économique des départements d'outre-mer. Ce texte est incontestablement nécessaire, mais il n'est pas suffisant.

Nécessaire, il l'est doublement, parce que nous devons relever un défi économique, mais aussi, et peut-être plus nettement, un défi relatif à l'environnement.

Je n'insisterai pas sur le défi économique, car ce point a été brillamment traité, magnifiquement même, à la fois par M. de Rocca Serra et par M. Virapoullé. D'ailleurs, M. de Rocca Serra s'y était attaqué, lors de l'examen de la loi de finances pour 1987, dans son rapport sur les départements d'outre-mer, dont je résumerai les principales données.

Un chômage massif avec des taux de 21 à 28 p. 100, notamment à la Réunion où l'on dénombre entre 50 000 et 80 000 chômeurs, une démographie préoccupante avec des densités colossales de 185 à 350 habitants au kilomètre carré. Je le dis pour nos camarades socialistes...

M. Alain Chénard. Camarades ? Pas pour vous !

M. Jean-Claude Martinez. ... qui s'imaginaient que la Nouvelle-Calédonie connaissait un problème foncier avec 19 000 ou 20 000 kilomètres carrés pour 140 000 habitants ! La Guadeloupe, c'est 1 780 kilomètres carrés pour plus de 328 000 habitants ! On savait, messieurs, que vous ne saviez pas grand-chose ! Mais de là à ne même pas être capable de compter les habitants... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert Le Foll. Heureusement, on a M. Martinez pour tout éclairer !

M. Jean-Claude Martinez. Il y a un problème de logement, avec les bidonvilles.

Il y a un problème de déséquilibres commerciaux : 21 milliards de francs d'importations pour trois milliards de francs seulement d'exportations.

Quant aux prestations sociales, selon une étude de l'I.N.S.E.E. publiée en 1984 et reprise dans l'excellent rapport de M. Virapoullé, dont je le félicite encore une fois, elles sont de l'ordre de 7 900 à 8 000 francs par habitant à la Réunion, alors qu'en métropole elles atteignent aisément le double, environ 17 000 francs.

Le défi économique est donc bien connu. Le défi de l'environnement est peut-être plus sérieux encore.

Nos départements d'outre-mer sont situés dans cette couronne appelée la « ceinture dorée », qui entoure le monde puisqu'elle relie l'Amérique latine, les Caraïbes, la Méditerranée et l'Asie du Sud-Est. Cette couronne des isthmes majeurs, par où passent tous les trafics et toutes les stratégies, est non seulement une ceinture dorée, mais aussi une ceinture de feu parce qu'elle est politiquement très instable. On y trouve ces fameuses zones franches qui réalisent 15 p. 100 du commerce mondial et qui sont vieilles comme le monde puisque, dit-on, elles remontent à 166 avant Jésus-Christ, année où fut créée celle de Délos. Sans parler, pour nous, de 1815-1816, des traités de Turin et de Paris auxquels remontent les zones franches de la région de M. Barnier, notamment celle de Gex dans le pays de Savoie, la Suisse ayant aussi les siennes.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont évidemment les zones de basses pressions locales qui entourent la Guadeloupe, la Martinique, et ce triangle des Bermudes où, mystérieusement, tous les impôts et toutes les réglementations qui s'aventurent disparaissent.

M. André Chénard. C'est ce que vous appelez la ceinture dorée !

M. Jean-Claude Martinez. C'est la zone des *tax holidays*, des zones franches, des paradis fiscaux, des « ex-claves » qui s'opposent aux enclaves, de ces lieux d'extraterritorialité fiscale dont la liste est connue. A elles seules, les Caraïbes recensent près de soixante zones franches, dont la plus célèbre, Colon, située juste à l'embouchure du canal de Panama, remonte à 1948. C'est la deuxième zone franche du monde, avec 8 000 travailleurs à temps plein, 5 000 travailleurs temporaires, un bassin de 20 000 emplois concernés, plus de 4 milliards de chiffre d'affaires, un salaire horaire de 0,8 dollar pour quarante-huit heures de travail par semaine. Tout se fabrique, tout s'échange. On monte les bicyclettes, on conditionne les médicaments, on vend les radios, les montres, les télévisions, les parfums, les tissus, etc.

M. Robert Le Foll. N'en jetez plus !

M. Jean-Claude Martinez. Il est beaucoup plus grave pour nos départements, monsieur le ministre, que l'ensemble du bassin des Caraïbes soit pratiquement devenu une zone franche, notamment depuis le projet de développement de M. Reagan de 1984 auquel, sauf erreur de ma part, le gouvernement socialiste n'avait pas participé malgré les invitations qui lui avaient été lancées les 5 et 7 octobre 1984.

M. Pascal Arrighi. Ce n'est pas étonnant !

M. Jean-Claude Martinez. C'est dans ce contexte que se situent nos départements d'outre-mer, notamment la Martinique et la Guadeloupe pour lesquels il fallait faire quelque chose. Monsieur le ministre, vous intervenez, mais je crois que ce que vous proposez est insuffisant et je voudrais essayer de le montrer en comparant votre projet à ce qui aurait pu être le contenu d'un texte complet en la matière.

En fait vous avez généralisé, sans attendre d'ailleurs ce texte puisque, dès la loi de finances rectificative pour 1986, vous avez pris des mesures que M. Rocca Serra a chiffrées. Il s'agit de dispositions fiscales d'un montant d'environ 5 milliards de francs, sous forme d'exonérations, de taux préférentiels de T.V.A., de réfections, notamment en matière d'impôts sur le revenu - 40 p. 100 en Guyane, 30 p. 100 à la Martinique et à la Guadeloupe - de déductions d'impôt sur les sociétés, de déduction pour les souscriptions au capital de certaines sociétés.

Il y a donc toute une série de mesures sur lesquelles je passe. Certes, elles ne sont pas inutiles, mais je crois que la principale critique que l'on peut leur adresser, monsieur le ministre, c'est qu'elles sont tout de même très techniques, très technocratiques, très complexes, très pesantes. Je ne suis donc pas sûr qu'elles soient très efficaces. Je me souviens d'un congrès de l'association fiscale internationale qui s'est déroulé en Australie en 1978. Les directeurs des administrations fiscales des pays d'Asie du Sud-Est nous avaient indiqué que les mesures d'incitation aux investissements prises, ne donnaient pas beaucoup de résultats.

De toute façon, elles sont prises !

Il n'en reste pas moins que votre texte procure incontestablement un plus, notamment pour les zones franches et les transports avec ses articles 5 et 8, comme l'a souligné M. Thien Ah Koon. Par ailleurs vous prodiguez beaucoup de promesses, même si depuis Vauvenargues, on sait que l'on promet beaucoup pour se dispenser de donner peu ! Mais enfin...

La question que je me pose et que je vous pose, car je souhaite qu'on y réfléchisse, est celle de savoir si l'on ne pouvait pas aller plus loin dans la voie que vous avez choisie ? En effet, que faite-vous, monsieur le ministre ?

Vous améliorez, certes, cela est incontestable, mais vous me donnez l'impression de continuer la politique de l'Elysée. Alors que l'on attendait, en la matière, les grands alizés du libéralisme qui auraient tout balayé, nous avons eu simplement la petite brise insidieuse de l'Elysée qui, elle, maintient tout.

Je vais vous donner quelques exemples des limites techniques de votre projet.

D'abord, monsieur le ministre, et nous y reviendrons avec certains de nos amendements, abandonnez cette idée des annexes à un projet. Vous êtes un médecin. Permettez une seconde à un juriste de vous dire qu'il ne faut pas mettre le doigt là-dedans. Les Nations unies ont voulu le faire et elles se sont déconsidérées avec leurs résolutions, le droit programmatore, le droit incantatoire la *soft law*, le droit mou, le droit vert (*Sourires*). Il faudrait mieux maîtriser vos bureaux qui donnent ainsi dans la facilité. Ils n'ont sans doute pas eu le temps de rédiger des articles, alors ils ont élaboré des annexes mais cela n'est pas acceptable. (*Sourires*.)

De même, limitez le saupoudrage fiscal ! Le 7 novembre est paru au bulletin officiel de la direction générale des impôts la circulaire relative aux mesures qui figurent dans le projet de loi de finances rectificative pour 1986. Or elle compte quarante pages. Il faut plusieurs heures pour la lire ; il faut probablement des mois pour la comprendre et peut-être des années pour s'en remettre. (*Rires*.)

Monsieur le ministre, tout cela ne me paraît pas très raisonnable !

Mais les principales limites de votre projet sont politiques.

Regardez ce qui s'est passé ces jours derniers et ce qui arrive à M. Devaquet pour avoir été trop timide. Quand on engage un combat, il faut aller jusqu'au bout. On ne doit pas essayer de donner des gages à ses adversaires. A un moment donné, il faut pilonner l'adversaire et l'épuiser.

Bien sûr, vous faites du quantitatif, mais votre texte - c'est la principale critique que je lui adresse - manque de souffle et de feu sacré. Il manque de gestes qui scellent des politiques, d'actes symboliques irrémédiables.

Ainsi le voyage de M. Tjibaou aux Nations unies décrédibilise tout ce que vous entreprenez. Il y a une sorte de dédoublement malheureux entre le légal et l'illégal, un écartèlement de deux mondes. M. Lemoine lui-même, qui avait lu Maurras, avait établi la distinction entre le pays légal et...

M. Alain Chénard. Vous l'avez mal digéré !

M. Jean-Claude Martinez. En l'occurrence, nous avons une sorte de matière légale de la République avec ses lois et un genre d'antimatière avec des indépendantistes hors-la-loi. Cela n'est pas acceptable.

M. Robert Le Foll. Pourquoi « hors-la-loi » ? Et le pluralisme ?

M. Jean-Claude Martinez. Voilà comment nous pourrions dépasser ces limites, monsieur le ministre, sous réserve, bien entendu, de négocier avec les Etats-Unis pour la zone des Caraïbes.

Techniquement, par exemple - tous les spécialistes sont d'accord sur ce point - il faut négocier des conventions de double imposition avec les pays des Caraïbes. Cela est d'autant plus nécessaire que nous n'avons pas adhéré à ce plan de développement des Caraïbes.

Il convient d'étendre les exonérations à toutes les entreprises et peut-être de reprendre la proposition de M. Thien Ah Koon sur la création d'une région de l'océan Indien qui couvrirait à la fois la Réunion et les terres australes françaises. Je crois que M. Chirac y était initialement favorable ; cependant, il a reculé devant l'opposition de M. Abdallah. Je ne parle pas de l'Abdallah qui est en prison mais de celui des Comores. Il y a une sorte de complexe de l'Abdallah chez M. Chirac. (*Rires*.)

M. Robert Le Foll. Il y a des regrets dans la voix !

M. Jean-Claude Martinez. M. Abdallah des Comores a, en effet, fait savoir que l'O.U.A. ne serait pas contente. Chaque fois qu'il voit apparaître un Abdallah à l'horizon, M. Chirac a une hésitation ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national (R.N.)*.)

Par ailleurs, monsieur le ministre, il faudrait des symboles. Pourquoi ne pas faire des départements d'outre-mer des paradis fiscaux ? Vous avez déjà accordé des réfections de 40 p. 100 en Guyane et de 30 p. 100 en Guadeloupe. Supprimez, à titre expérimental, dans un département d'outre-mer - la Réunion, par exemple - l'impôt sur le revenu. Faites de la Réunion, de la Martinique ou de la Guyane un département fiscalement pilote, un département sans impôt sur le revenu, et examinez les résultats pour savoir s'il faut étendre l'expérience.

On ne doit jamais hésiter à dire les vérités ! Les départements d'outre-mer sont des ponts transthétiques qui établissent des liens entre les cultures et qui permettent à la France d'être un rassemblement, un rassemblement national.

Tout à l'heure, M. Césaire a cité Claudel. Il est vrai que Claudel a écrit à la fin du XIX^e siècle *Tête d'Or*, qui pourrait servir de métaphore aux départements d'outre-mer, puisqu'il s'agit d'un drame organisé autour de deux pulsions : l'inquiétude et la force, ce qui correspond bien au problème de l'avenir des départements d'outre-mer. M. Césaire a donc cité Claudel, mais Claudel, c'est évidemment *Le Soulier de satin*, soulier probablement trop fin pour botter les fesses idéologiques et replètes des indépendantistes nourris par la République. (*Rires*.) Je pense notamment à l'inénarrable M. Tjibaou.

M. Césaire a également voulu vous donner une leçon, monsieur le ministre, avec, en toile de fond, toutes ses œuvres qui valent leur pesant d'or : *Soleil cou coupé*, *Les chiens se taisaient*, *La Tragédie du Roi Christophe*. Or vous savez que toute l'œuvre de M. Césaire - et je l'en félicite sous cet angle-là - tend à retourner aux sources de la

négritude ; nous, ce que nous cherchons dans les départements d'outre-mer, c'est de retourner aux sources de la « francitude ».

Monsieur Pons, je suis personnellement inquiet, et je vais vous expliquer pourquoi en terminant.

M. Alain Chénard. Il est temps, cela devient du Kafka !

M. Jean-Claude Martinez. Vous savez que Cavour, rencontrant Napoléon III à Plombières, lui avait dit : « *Fate presto* ». Moi, je vous dis, monsieur le ministre : faites vite et faites de l'irréversible politique.

Je ne suis pas sûr que le temps ne vous soit compté. Regardez ce qui se passe dans la rue, dans les universités. Regardez les actions qui se développent. Vous êtes certes un bon docteur, le bon docteur Pons. Mais regardez la pendule : il est déjà plus de minuit, docteur Pons... (*Rires.*)

Nous devons soit nous préparer à partir, soit nous donner les moyens de rester dans les départements d'outre-mer. Mes amis patriotes et moi-même, avons choisi de rester partout où se trouve la France. Monsieur le ministre, si, comme je le crois, vous avez fait le même choix que nous, il faut en tirer les conséquences : il convient notamment de vous séparer de cette alliance contre nature avec les socialistes, dont M. Rocard disait que leur patrie n'était pas la France, mais le socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Maran.

M. Jean Maran. Libéré des contraintes qui enserrèrent tout rapporteur dans un corset de neutralité ou d'objectivité, je me permettrai d'exprimer mon point de vue personnel sur la loi de programme.

Monsieur le ministre, de cette tribune - c'était à l'occasion de la discussion sur le budget des départements d'outre-mer - un député de l'opposition qui se reconnaîtra, après avoir exécuté votre budget de manière sommaire, concluait son intervention en déclarant en substance que dans le domaine des relations amoureuses, voire sentimentales, ce ne sont pas les déclarations lénifiantes qui comptent, ce sont les preuves. Eh bien, à moins d'être particulièrement exigeant au plan idéologique, il aurait dû être servi ce soir parce que, monsieur le ministre, vous nous donnez des preuves dans cette loi de programme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

J'affirme, en effet, que cette loi de programme qui avait été promise avant le 16 mars et qui a fait l'objet, avec une célérité remarquable...

M. Robert Le Foll. Ça oui !

M. Jean Maran. ... d'une traduction en actes, cette loi de programme, parce qu'elle vient après d'autres mesures - mesures de défiscalisation, mesures spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes, libération des transports aériens, vote du budget primitif des départements d'outre-mer et des crédits significatifs qu'il comporte - cette loi de programme porte en elle-même la preuve de sa crédibilité.

Ce texte vient en son temps. Après la période de diète à laquelle nous avaient soumis les socialistes, après les tentatives de mise en quarantaine, nous avions besoin de ce rayon printanier du 16 mars pour dissiper les frimas de doute, d'inquiétude et de déception que nous avons, nous, ressentis, outre-mer du fait de certaines attitudes.

Les socialistes avaient cru que tous les problèmes de l'outre-mer seraient réglés à coup de drogues idéologiques, à coup de remiases en cause de nos institutions. Eh bien, si l'on doit juger d'une politique de par ses résultats, nous disons que...

M. Ella Castor. La meilleure, c'est celle des socialistes !

M. Jean Maran. ... cette politique a échoué parce que, pendant les cinq années de pouvoir socialiste, le chômage, dans les départements d'outre-mer, est passé de 17 p. 100 à 31 p. 100, soit près de 100 p. 100 d'augmentation. Voilà le résultat d'une politique.

M. Louis Mexandeau. On vous verra à l'œuvre !

M. Jean Maran. Quand j'entends, ce soir, sur les bancs de la gauche, certains critiquer votre loi de programme, je crois entendre des gens qui auraient dormi pendant une longue période et qui se seraient brusquement réveillés...

M. Robert Le Foll. On en reparlera !

M. Jean Maran. ... comme si rien ne s'était passé depuis, comme s'ils n'avaient pas eu la possibilité, pendant cinq ans, d'apporter la preuve de leur volonté de supprimer toute discrimination entre la métropole et les départements d'outre-mer...

M. Robert Le Foll. En cinq ans nous aurions dû tout faire ?

M. Ella Castor. Et entre 1958 et 1981 ?

M. Jean Maran. ... comme s'ils n'en avaient pas eu les moyens, avec un pouvoir sans partage et une majorité totale. Rien n'a prouvé leur volonté de vouloir supprimer toute discrimination entre la métropole et l'outre-mer.

Mieux, quand nous avons demandé l'extension de l'allocation compensatrice pour les handicapés, en 1983, dans une lettre adressée au président du conseil général de la Martinique, en date du 19 novembre 1983, le ministre de l'époque a répondu non car ça aurait coûté trop cher : 50 millions.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Très juste !

M. Jean Maran. Telles sont, mes chers amis, les preuves pour hier et pour aujourd'hui. On pourrait parodier : Vérité avant 1986, erreur au-delà. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.R., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Ella Castor. Qu'avez-vous fait de 1958 à 1981 ?

M. Jean Maran. Mais, mon cher Castor, au moment où l'on affichait un tel mépris à l'égard de l'outre-mer, je n'ai pas l'impression que vous criiez si fort. Ce soir, il est probablement trop tard. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Ella Castor. Mais vous n'avez rien fait de 1958 à 1981 !

M. Jean Maran. Quand nous entendons attaquer la parité globale, nous rappelons que ceux-là mêmes qui l'attaquent la réclament depuis longtemps. Qui ne serait pas pour l'égalité sociale dans son principe ? En tant que président de l'association des maires de mon département, je porte témoignage que ceux qui réclament l'égalité sociale sont les mêmes qui demandent que les cantines scolaires continuent à fonctionner comme aujourd'hui.

En effet, dans mon département de la Martinique, 58 000 enfants reçoivent un repas chaud à midi grâce à l'institution qu'est le F.A.S.S.O. Sur ce total plus de 20 000 enfants ne relèvent d'aucune caisse d'allocations familiales et ils seraient privés de ce repas si, par hasard, il n'y avait pas la caisse du F.A.S.S.O. Voilà une forme de redistribution de la justice sociale et une preuve des qualités du F.A.S.S.O.

Il est évident que la parité globale ne saurait être un terme en soi. Nous souhaitons qu'un jour venu, le plus tôt possible, nous en arrivions à l'égalité totale, mais il est vrai que l'on ne saurait la concevoir que quand toutes les prestations seront attribuées et que lorsque cela sera possible sans nuire, par ailleurs, à d'autres besoins sociaux collectifs, afin que le remède ne soit pas pire que le mal.

En ce qui concerne ce que l'on appelle la mobilité, nous souhaitons qu'elle fonctionne dans les deux sens. Mais, au nom de quoi va-t-on interdire à un Réunionnais, à un Martiniquais ou à un Guadeloupéen de prendre l'avion et d'aller en métropole ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Ella Castor et M. Robert Le Foll. Nous n'avons jamais dit cela !

M. Alain Chénard. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean Maran. Mes chers amis, je vous rappelle qu'en 1982 le pouvoir socialiste a supprimé les crédits qui permettaient d'encourager l'arrivée des jeunes en métropole.

M. Frédéric Jolton. Il a eu raison !

M. Jean Maran. En 1984, alors que la population de la Martinique était de 327 076 habitants, il y a eu 5 715 naissances et 2 072 décès, soit un solde positif de 3 643 personnes. Or pendant cette année la population ne s'est accrue que de 485 habitants. Cela signifie que plus de 3 000 personnes sont parties ailleurs, surtout en métropole, bien que l'A.N.T. ait pris toutes dispositions pour ne pas encourager ces départs.

M. Robert Le Foll. C'est faux !

M. Jean Maran. Personne ne peut empêcher que les Domiens ressortissants prennent l'avion et partent. S'ils veulent partir, sous la pression des événements, autant leur permettre de le faire dans les conditions les moins mauvaises possibles ; autant leur permettre d'obtenir de bonnes conditions d'accueil, de stage, d'insertion et si possible leur faciliter la recherche d'un emploi.

Quand j'entends parler d'égalité, je souris, car il semblerait que cette notion vienne, brusquement, de germer dans l'esprit de certains, puisque lorsqu'ils ont eu l'occasion de démontrer qu'ils étaient pour cette égalité, quand ils exerçaient le pouvoir, il s'en sont moqué royalement.

Monsieur le ministre, comme toute œuvre humaine, votre loi n'est pas parfaite, mais elle est perfectible. Nous ne sommes pas de ceux qui refusent une œuvre parce qu'elle peut présenter quelques défauts. Nous préférons tenter de l'amender, de la corriger. Telle est notre position et c'est pourquoi nous voterons cette loi de programme, avec l'espoir que nous pourrions en faire le meilleur outil possible pour l'avenir des départements d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi de programme n° 479, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. (rapport n° 491 de M. Jean-Paul de Rocca Serra, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 482 de M. Jean Maran, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 481 de M. Jean-Paul Virapoullé, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 26 novembre 1986, à zéro heure cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique,
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 25 novembre 1986

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 9 décembre 1986 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Mardi 25 novembre 1986, le soir, à vingt et une heures trente,

et mercredi 26 novembre 1986, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de programme, adopté par le Sénat, relatif au développement des départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte (nos 479, 491, 481, 482).

Jeudi 27 novembre 1986, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de programme, adopté par le Sénat, relatif au développement des départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte (nos 479, 491, 481, 482).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'enseignement supérieur (nos 430, 489).

Vendredi 28 novembre 1986, le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat. (Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.)

Vendredi 28 novembre 1986, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, mardi 2 décembre 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et mercredi 3 décembre 1986, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'enseignement supérieur (nos 430, 489).

Mercredi 3 décembre 1986, le soir, à vingt-deux heures :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux.

Jeudi 4 décembre 1986, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1987 (n° 484).

Discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 483).

Vendredi 5 décembre 1986 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 483).

Discussion des conclusions des rapports sur la proposition de loi organique de MM. Pierre Mazeaud et Jacques Toubon visant à rétablir à soixante-huit ans la limite d'âge des magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation (nos 151, 434) et sur la proposition de loi de MM. Pierre Mazeaud et Jacques Toubon visant à rétablir à soixante-huit ans la limite d'âge des membres du Conseil d'Etat et des magistrats de la Cour des comptes, et à supprimer le tour extérieur pour la nomination aux grades d'inspecteur général et de contrôleur général dans les corps d'inspection et de contrôle (nos 169, 435).

Mardi 9 décembre 1986, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion d'un projet de loi sur les procédures de licenciement et d'un projet de loi sur les conseils de prud'hommes.

ANNEXE

*Questions orales inscrites à l'ordre du jour
du vendredi 28 novembre 1986*

Questions orales sans débat

N° 137. - M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la déficience des informations dont il semble disposer quant à la situation réelle du lycée militaire d'Aix-en-Provence, dont témoigne sa réponse à la question écrite n° 7377 du 11 août 1986. Il lui demande en quoi les enseignants congédiés, qui sont, de l'avis même du ministre, hautement compétents et ont un sens élevé de leur mission, ont pu nuire au bon déroulement des études dans un établissement où régnerait un « climat de liberté, de confiance et de sérénité ». Il lui demande si l'accumulation de témoignages concordants, soulignant une véritable main-mise exercée par des lycéens connus pour leur activisme d'extrême-droite, ne lui paraît pas devoir justifier des mesures rapides. Cet état de fait,

incompatible avec le climat « de liberté, de confiance et de sérénité », peut-il subsister dans ce lycée, sans que les dispositions propres à une remise en ordre soient prises rapidement ? Couvrir des agissements inquiétants serait une faute. Il lui demande, d'autre part, quelles raisons ont pu inciter les responsables militaires du lycée, soumis à l'autorité du ministre de la défense, à enfreindre la décision de la commission d'accès aux documents administratifs et à refuser illégalement de communiquer des documents concernant la situation des enseignants sanctionnés. Il demande, enfin, si la conception d'une armée républicaine, au service de la nation, ne justifie pas que soient envisagées une ouverture du recrutement, une redéfinition des méthodes pédagogiques en vigueur, voire une refonte des voies d'accès aux établissements d'enseignement militaire supérieur, et particulièrement à l'école de Saint-Cyr. La diversité du recrutement, la qualité de la formation n'assurent-elles pas, mieux que la sélection en vase clos, le bon niveau technique et professionnel nécessaire aux futurs officiers de notre armée ?

N^o 135. - M. Michel Berson appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la décision de son prédécesseur, en janvier 1985, d'engager le regroupement de deux brigades de gendarmerie du Nord-Est de l'Essonne, celle de la ville canton de Brunoy et celle du canton d'Épinay-sous-Sénart, comprenant, en outre, les villes de Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart et Varennes-Jarcy. Après une concertation avec l'ensemble des élus, M. le commissaire de la République du département de l'Essonne et le commandant du groupement départemental de gendarmerie étaient convenus que ce relogement devait se faire sur le territoire de la commune de Boussy-Saint-Antoine. En effet, la commune de Brunoy, en zone étatisée, dispose déjà du commissariat de la circonscription de police. De plus, le dossier présenté par la commune de Boussy-Saint-Antoine, qui prévoit les plans et le financement, permet d'implanter la gendarmerie au cœur de la zone concernée, à proximité d'un centre commercial régional et d'une zone d'habitations classée « Ilot sensible ». Grande a été la stupeur de l'ensemble des élus du canton d'Épinay-sous-Sénart - tous courants politiques confondus - d'apprendre subitement que ce regroupement ne s'effectuerait plus à Boussy-Saint-Antoine, mais à Brunoy. Il lui demande de lui confirmer que la décision de ce regroupement à Brunoy (qui aurait pour conséquence de supprimer toute présence des forces de police et de gendarmerie sur l'ensemble du canton d'Épinay-sous-Sénart - soit 28 000 habitants - alors même que la ville de Brunoy, 24 000 habitants - disposerait à la fois d'un commissariat de police et de la gendarmerie) n'est pas encore prise. Par ailleurs, il lui demande s'il peut lui assurer que la solution qui sera retenue, après concertation avec les élus, sera fondée sur le strict respect des exigences en matière d'efficacité des forces de sécurité et de la nécessaire répartition équilibrée des équipements publics, et notamment des forces de police et de gendarmerie.

N^o 133. - M. Jean Seittlinger signale à l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants le cas des patriotes résistants à l'occupation qui, à ce jour, ont été omis dans tous les règlements intervenus soit au niveau franco-allemand, soit uniquement au niveau de notre pays. En effet, les anciens P.R.O. sont nos compatriotes originaires des trois départements du Rhin et de la Moselle qui, en raison de leur attachement à la France, ont été incarcérés dans des camps spéciaux en pays ennemi. Souvent, ces personnes furent arrêtées par familles entières à leur foyer et déportées et contraintes au travail ainsi que leurs enfants mineurs. Certes, il ne s'agissait pas de camps d'extermination, mais néanmoins de camps dans lesquels les victimes ont été non seulement privées de liberté, mais ont subi des tortures morales et physiques. Elles ont connu la promiscuité, la faim, le froid et les sévices. Les P.R.O. sont au nombre d'environ 6 000 en Moselle, 3 500 dans le Haut-Rhin et 500 dans le Bas-Rhin. Ils n'ont pas été inclus dans les accords de Bonn du 26 mai 1952, ni dans ceux de Paris du 23 octobre 1956, ni dans l'accord du 15 juillet 1960 en faveur des déportés, ni dans l'accord d'Aix-la-Chapelle du 15 septembre 1978 en faveur des incorporés de force. Il demande quelles mesures spécifiques sont envisagées dans un délai rapproché en faveur de cette catégorie de victimes du nazisme.

N^o 131. - M. Serge Charles attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur les problèmes que pose pour l'économie de la région Nord-Pas-de-Calais l'insuffisance des programmes d'investissements qu'E.D.F. pourra y réaliser dans les prochaines années pour les ouvrages de transport et de distribution. Il remarque qu'E.D.F. avait prévu pour 1987 un plan d'investissement de 36,5 milliards, dont près de 10 milliards pour la distribution. Compte

tenu de l'endettement de l'entreprise, les pouvoirs publics ont demandé une réduction substantielle du montant des investissements pour 1987. Les impératifs du programme nucléaire font que ces économies seront obtenues en particulier par une réduction sensible des réalisations en matière d'ouvrages de distribution. Or, l'on sait que les investissements importants effectués depuis douze ans dans le nucléaire ont empêché de réaliser, pour le réseau, les dépenses indispensables pour assurer son renouvellement, son évolution. Il en résulte une série d'inconvénients auxquels il importe de porter remède au plus tôt afin d'assurer à nos entreprises la sécurité d'alimentation en électricité indispensable à leurs efforts de modernisation. L'économie de la région Nord-Pas-de-Calais a particulièrement besoin d'un effort important d'investissement en matière de distribution d'électricité afin de mener à bien la reconversion industrielle qu'elle a entamée. En effet, les coupures de courant, permanentes ou brèves, et les chutes de tension sont totalement incompatibles avec les exigences de l'informatique et de la productique. Il apparaît, en outre, qu'il serait important de transformer l'approche globale de la planification d'E.D.F. en une approche plus pragmatique qui permettrait, compte tenu des exigences financières, de faire face de façon plus simple et plus efficace aux exigences des besoins d'emplois. C'est pourquoi il lui demande de quelle façon il pense pouvoir améliorer dans les plus brefs délais la situation de la distribution de l'électricité, en particulier dans la région Nord-Pas-de-Calais.

N^o 138. - M. Jean Laurain appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'aggravation brutale et sans précédent du chômage en Lorraine, sur l'avenir de la production sidérurgique et charbonnière et sur la confirmation de la remise en cause d'implantations dans les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. On enregistre, en effet, le chiffre record de 105 387 demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois de septembre 1986, ce qui représente une progression de 9,6 p. 100 par rapport au mois précédent, et de 8,3 p. 100 sur un an, pour l'ensemble de la Lorraine. Les dossiers en forme de points d'interrogation s'accumulent dans une région sinistrée par la crise économique et où il est impérativement nécessaire de poursuivre et d'assurer la diversification industrielle. La sidérurgie et la production charbonnière reatent deux dossiers clés de l'économie régionale. Or, pour la sidérurgie, à la suite du rapport Gandois, quelle est la stratégie industrielle qui va être mise en application à terme, notamment pour les produits longs basés sur la filière fonte en Lorraine ? M. le Premier ministre peut-il confirmer que des investissements seront effectués à Gandrange-Rombas et selon quel calendrier ? Pour la politique charbonnière, le seuil des 10 millions de tonnes serait abandonné pour 1987 et il en résulterait 1 700 suppressions d'emplois. Là encore, quelle politique charbonnière va être mise en place pour les années à venir, en particulier pour le bassin houiller lorrain, et quels investissements seront réalisés à terme en faveur de celui-ci ? Pour la Meurthe-et-Moselle, quelles mesures économiques et sociales vont être prises dans le cadre de l'annonce de 97 licenciements à la cristallerie de Vannes-le-Châtel ? Enfin, peut-il confirmer la suppression de 200 emplois à Nancy par la société CIT-Alcatel ? En Moselle, la région de Metz est particulièrement touchée par la remise en cause pure et simple d'implantations créatrices d'emplois. Pour l'I.U.T. de Metz, où un département génie électrique (option électronique) était prévu, ne serait-il pas possible de réétudier budgétairement ce dossier pour la rentrée universitaire 1987 en y intégrant la possibilité de sa délocalisation vers le technopôle de « Metz 2000 » ? S'agissant du centre de recherche de T.D.F., le P.-D.G. de T.D.F. était-il habilité, par son ministre de tutelle, à dire que cette implantation est un « cadeau politique », sachant que les responsables politiques, économiques et sociaux de la région Lorraine jugent unanimement cette réalisation comme fondamentale pour le technopôle de Metz ? Quel va être le calendrier de sa montée en puissance ? Qu'en est-il de l'Office national de la chasse dont la décentralisation était décidée à Talange ? Cette commune a déjà engagé des fonds publics conséquents. Quelle compensation et indemnisation envisage-t-on pour cette commune, vu que cette implantation n'y est pas confirmée ? Le Gouvernement peut-il également confirmer officiellement que le service des titres de l'Etat va bien être décentralisé à Thionville et selon quel échéancier ? Alors que l'on parle d'une seconde phase d'action pour la Lorraine, la suppression du fonds spécial des grands travaux et la disparition quasi totale de la prime d'aménagement du territoire ne remettent-elles pas en cause la poursuite jusqu'à son achèvement du contrat de plan Etat-région ou du programme parallèle ? La réalisation des opérations d'infrastructures d'accompagnement du développement économique et des équipements structurants est indispen-

sable au renouveau d'une région qui justifie pleinement le devoir de continuité de la politique de solidarité nationale mise en place précédemment.

N° 136. - M. Jean-Hugues Colonna appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur sa décision de réduire les dépenses publiques de façon à abaisser le niveau des prélèvements obligatoires. Par souci de cohérence et d'efficacité, les collectivités locales ont été invitées à modérer également leurs dépenses. Il apparaît néanmoins que le département des Alpes-Maritimes est réfractaire à cet objectif de modération, notamment pour ce qui concerne le projet de transfert des services vétérinaires départementaux, actuellement installés à Nice-Cimiez, vers le site de Sophia-Antipolis. De l'avis des experts et des personnels qui y travaillent, ce relogement n'est pas plus indispensable qu'il n'est souhaité. De plus, le projet comporte la démolition de bâtiments jugés encore convenables et progressivement réalisés de 1950 à 1977 par des contributions financières de l'Etat et du département et dont la valeur actuelle s'élèverait à plusieurs milliards de centimes. De plus, la vente à une société immobilière des terrains ainsi libérés ne suffisant pas à financer l'opération de transfert, et M. le ministre de l'agriculture ne désirant pas, à juste titre, participer financièrement à ce projet, c'est le département qui, en définitive, en supporterait intégralement le coût, ce qui ne manquerait pas d'alourdir la charge des impôts locaux. En conséquence, à l'heure où le Gouvernement impose des économies dans le secteur public, à l'heure où la réduction des dépenses publiques et la baisse des prélèvements obligatoires constituent sa première priorité, il lui demande si ce projet n'est pas en contradiction avec les incitations à la modération qu'il a adressées dans ce domaine aux collectivités locales. L'Etat étant concerné par l'existence de services dépendant de sa compétence, il lui demande par ailleurs ce qu'il compte faire pour s'opposer à l'accomplissement de ce projet.

N° 134. - D'importants remous viennent, une fois encore, d'agiter le Tchad. Après avoir été soutenu par le colonel Khadafi, Goukouni Oueddei semble avoir perdu les faveurs du dictateur libyen. Et ses partisans paraissent avoir retourné leurs armes contre leurs anciens alliés. Particulièrement discret sur ces événements, le Gouvernement français aurait soudain décidé de livrer des armements à ces bandes rebelles qui ont perdu leur chef. Quand on connaît la complexité de la situation au Tchad, il paraît pour le moins imprudent d'armer des factions dont les options politiques sont si mouvantes. M. Pierre Sergent pose à M. le ministre des affaires étrangères une question double : 1° Si des armes ont été livrées aux partisans de Goukouni Oueddei, pour quelles raisons l'a-t-on fait ? 2° Quelles garanties a-t-on exigées pour que ces armes ne se retournent pas, demain, contre les forces armées nationales tchadiennes d'Hissène Habré que nous soutenons depuis plusieurs années ?

N° 121. - M. André Fanton attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les conséquences de la décision, prise par le Gouvernement le 15 septembre dernier, d'autoriser la chambre de commerce et d'industrie du Havre à construire un pont à Honfleur sur l'estuaire de la Seine. Il lui demande : 1° de lui faire connaître les délais dans lesquels la mise en chantier de cet important ouvrage pourra avoir lieu et s'il ne lui semble pas nécessaire de faire en sorte que des décisions rapides puissent être prises à cet égard, nonobstant les réserves susceptibles d'être soulevées par d'autres parties en cause et en évitant que des études de dernière minute ne retardent le début des travaux ; 2° de lui faire connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin que ce pont puisse constituer une réelle chance pour les deux rives de la Seine qu'il sera amené à réunir. Il lui demande notamment s'il est disposé à participer aux efforts nécessaires pour faciliter la liaison Honfleur-Lisieux-Alençon, dont la nécessité se fait d'autant plus sentir que la situation du marché de l'emploi dans cette région s'est dégradée au cours des dernières années dans des conditions spectaculaires ; 3° de lui préciser dans quel délai le Gouvernement compte inscrire, d'abord sur le plan administratif puis sur le plan financier, la réalisation de la rocade de contournement de Lisieux, seul ouvrage sur la nationale 13 entre Paris et Cherbourg qui n'ait pas encore été programmé. Il souligne que l'ensemble de ces projets constitue un élément essentiel d'une politique d'aménagement du territoire en faveur d'une région aujourd'hui défavorisée à la fois par la situation de son agriculture, particulièrement atteinte par la politique des quotas laitiers et par les difficultés de communication qui ont créé son isolement. Il lui demande donc de faire en sorte que l'ensemble de ces projets routiers bénéficie d'une réelle priorité

dans les programmes des prochaines années afin que l'ouverture du pont de Honfleur puisse avoir des retombées immédiates sur le Pays d'Auge.

N° 124. - M. Maurice Ligot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'aménagement de la liaison routière Angers-Cholet-La Roche-sur-Yon-Les Sables-d'Olonne. Cet itinéraire classé en grande liaison d'aménagement du territoire au schéma directeur routier national approuvé par le décret n° 86-217 du 14 février 1986 est, au niveau du parti d'aménagement à long terme, découpé comme suit : 1° la section Angers-Cholet (44 km) a fait l'objet d'une décision ministérielle le 18 avril 1985 arrêtant une route express deux fois deux voies avec carrefours dénivelés. Le contrat de plan Etat-région (9^e Plan) prévoit pour le tronçon Cholet-Tréméntines, en première phase, une chaussée unique à deux voies avec le phasage suivant : 1986, poursuite des études et début des acquisitions ; 1987, ouvrages d'art ; 1988, terrassements. Le tronçon Tréméntines-Chemillé fait actuellement l'objet d'une étude de dossier de prise en considération. Le tronçon Chemillé-Angers fait l'objet d'une étude d'aménagement d'axe ; 2° le contournement de Cholet (10 km) fait l'objet d'une étude de parti d'aménagement à long terme, préalable à une décision ; 3° la section Cholet-Mortagne (4,5 km), dont le doublement est prévu sur place, fait l'objet d'une étude de dossier de prise en considération ; 4° la déviation de Mortagne-sur-Sèvre (5,8 km) définie à terme en route express deux fois deux voies avec carrefours dénivelés, fait l'objet d'un aménagement d'une chaussée simple à deux voies ; 5° la section Mortagne-sur-Sèvre-La Roche-sur-Yon (49,5 km) fait l'objet d'une étude de parti d'aménagement à long terme ; 6° la déviation de La Roche-sur-Yon fait l'objet d'une étude d'avant-projet sommaire ; 7° la section La Roche-sur-Yon-Les Sables-d'Olonne (33 km) a fait l'objet d'une décision ministérielle du 18 décembre 1979 fixant le niveau du parti d'aménagement à long terme en un aménagement continu à deux fois deux voies. Cette voie de communication, qui est le prolongement de l'autoroute Paris-Le Mans-Angers, est une nécessité économique. Elle dessert une vaste région à fort potentiel économique constituée d'un tissu industriel dense, premier centre français de la chaussure et deuxième centre français de la mode, et d'une activité touristique importante grâce aux côtes vendéennes. Sa réalisation doit être considérée comme prioritaire. Au moment où l'autoroute A 11 arrive à Angers, à l'heure où la rapidité et la qualité des moyens de communication constituent les éléments indispensables au dynamisme et à l'expansion d'un pays, il n'est pas acceptable qu'une région soit condamnée faute d'une décision rapide concernant la modernisation de son réseau routier. A la fin du 9^e Plan, seule la déviation de Mortagne-sur-Sèvre sera mise en service et le calendrier prévu actuellement constitue un handicap grave. Une régression du développement économique est inévitable. Cette préoccupation est non seulement celle de la municipalité de Cholet mais celle aussi des conseils généraux de Maine-et-Loire et de la Vendée, du conseil régional des Pays de Loire et du comité économique et social de la région des Pays de Loire. Personne ne peut rester insensible à ce grave problème. Il faut recenser toutes les solutions envisageables : utilisation de sociétés d'économie mixte, appel à des capitaux privés autoroutiers... En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures que l'Etat compte prendre pour que la mise en service de cet itinéraire vital bouscule le calendrier fixé à l'heure actuelle et puisse intervenir le plus rapidement possible afin qu'elle se rapproche le plus possible de l'arrivée de l'autoroute A 11 à Angers.

N° 130. - M. Pierre Pascallon rappelle à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, que la décentralisation voulue par les lois de 1982 et de 1983 entend transférer des compétences de l'Etat au profit des collectivités « décentralisées » (région, département, commune). Ce transfert de compétences devait aller de pair avec un transfert de ressources. Et, de fait, les pouvoirs publics se sont attachés à doter les collectivités locales de moyens appropriés. Ainsi a-t-on mis en place des aides au fonctionnement, avec la dotation globale de fonctionnement et la dotation globale de décentralisation. Il en est allé de même, au niveau de l'investissement, avec la dotation globale d'équipement qui marque une rupture avec la période antérieure puisqu'elle se veut une mesure de globalisation des différentes subventions de l'Etat réclamée depuis de nombreuses années par les départements et les communes. Durant la même période, ont été également mis en place un fonds de péréquation de la taxe professionnelle et un fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. On a souhaité accompagner ces aides au fonctionnement et à l'investissement du transfert par l'Etat d'impôt en

faveur des collectivités locales : l'exemple à citer à cet égard est bien sûr celui du produit de la vignette automobile au profit des départements. Reste que, malgré tous ces efforts, la décentralisation n'a pas accordé la priorité aux équilibres financiers des collectivités territoriales et l'on doit malheureusement observer qu'à l'heure où le projet de budget pour 1987 traduit de la part de l'Etat la volonté de diminuer sa pression fiscale, on ne peut pas faire le même constat pour les collectivités locales. Quelques chiffres illustrent la progression inquiétante de cette pression fiscale : en 1983, le rythme d'augmentation de la fiscalité locale a été de + 7,9 p. 100, en 1984 de 8,3 p. 100 et en 1985 de 10,12 p. 100. L'heure est donc sans doute venue d'une réforme en profondeur des finances locales, de la fiscalité locale, en particulier, ce qu'avait déjà tenté de faire la loi du 10 janvier 1980 ayant permis une actualisation des quatre vieilles contributions : taxe d'habitation, impôt foncier sur les propriétés bâties, impôt foncier sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur la décentralisation et sur la réforme des finances locales. Il souhaiterait savoir s'il entend laisser aux collectivités locales la possibilité d'amender leurs impositions ou de trouver d'autres ressources financières, s'il envisage également de laisser aux collectivités locales plus de liberté pour se décharger, éventuellement, de certaines missions en mettant à contribution l'initiative privée.

N° 132. - M. Robert Montdargent demande à M. le ministre de l'intérieur les raisons pour lesquelles des instructions ont été données au préfet du Val d'Oise aux fins de régler le budget de la commune de Montigny-lès-Cormeilles sans aucune subvention exceptionnelle en 1986. Cette décision s'accompagne d'une recommandation visant à augmenter massivement les impôts locaux d'une population aux possibilités contributives largement dépassées. Simultanément, comment le Gouvernement, sans aucune explication motivée, peut-il s'écarter totalement des propositions formulées par les magistrats de la chambre régionale des comptes ? Enfin, peut-il lui donner la liste des communes ayant bénéficié en 1986 d'une subvention exceptionnelle d'équilibre et son montant pour chacune d'entre elles ?

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Collectivités locales (finances locales)

130. - 26 novembre 1986. - M. Pierre Pascalion rappelle à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, que la décentralisation voulues par les lois de 1982 et 1983 entend transférer des compétences de l'Etat au profit des collectivités « décentralisées » (région, département, commune). Ce transfert de compétences devait aller de pair avec un transfert de ressources. Et, de fait, les pouvoirs publics se sont attachés à doter les collectivités locales de moyens appropriés. Ainsi a-t-on mis en place des aides au fonctionnement, avec la dotation globale de fonctionnement et la dotation globale de décentralisation. Il en est allé de même, au niveau de l'investissement, avec la dotation globale d'équipement qui marque une rupture avec la période antérieure puisqu'elle se veut une mesure de globalisation des différentes subventions de l'Etat réclamée depuis de nombreuses années par les départements et les communes. Durant la même période a été également mis en place un fonds de péréquation de la taxe professionnelle et un fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. On a souhaité accompagner ces aides au fonctionnement et à l'investissement du transfert par l'Etat d'impôt en faveur des collectivités locales : l'exemple à citer à cet égard est bien sûr celui du produit de la vignette automobile au profit des départements. Reste que, malgré tous ces efforts, la décentralisation n'a pas accordé la priorité aux équilibres financiers des collectivités territoriales et l'on doit malheureusement observer qu'à l'heure où le projet de budget pour 1987 traduit de la part de l'Etat la volonté de diminuer sa pression fiscale, on ne peut pas faire le même constat pour les collectivités locales. Quelques chiffres illustrent la progression inquiétante de cette pression fiscale : en 1983, le rythme d'augmentation de la fiscalité locale a été de plus 7,9 p. 100, en 1984 de 8,3 p. 100 et en 1985 de 10,12 p. 100. L'heure est donc sans doute venue d'une réforme en profondeur des finances locales, de la fiscalité locale, en particulier, ce qu'avait déjà tenté de faire la loi du 10 janvier 1980 ayant permis une actualisation des quatre vieilles contributions : taxe d'habitation, impôt foncier sur les propriétés bâties, impôt foncier sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle. Il lui

demande quelle est la position du Gouvernement sur la décentralisation et sur la réforme des finances locales. Il souhaiterait savoir s'il entend laisser aux collectivités locales la possibilité d'amender leurs impositions ou de trouver d'autres ressources financières. S'il envisage également de laisser aux collectivités locales plus de liberté pour se décharger, éventuellement, de certaines missions en mettant à contribution l'initiative privée.

Electricité et gaz (distribution de l'électricité : Nord - Pas-de-Calais)

131. - 26 novembre 1986. - M. Serge Charon attire l'attention de M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme sur les problèmes que pose, pour l'économie de la région Nord - Pas-de-Calais, l'insuffisance des programmes d'investissements qu'E.D.F. pourra y réaliser dans les prochaines années pour les ouvrages de transport et de distribution. Il remarque qu'E.D.F. avait prévu pour 1987 un plan d'investissement de 36,5 milliards, dont près de 10 milliards pour la distribution. Compte tenu de l'endettement de l'entreprise, les pouvoirs publics ont demandé une réduction substantielle du montant des investissements pour 1987. Les impératifs du programme nucléaire font que ces économies seront obtenues en particulier par une réduction sensible des réalisations en matière d'ouvrages de distribution. Or l'on sait que les investissements importants effectués depuis douze ans dans le nucléaire ont empêché de réaliser pour le réseau les dépenses indispensables pour assurer son renouvellement, son évolution. Il en résulte une série d'inconvénients auxquels il importe de porter remède au plus tôt afin d'assurer à nos entreprises la sécurité d'alimentation en électricité indispensable à leurs efforts de modernisation. L'économie de la région Nord - Pas-de-Calais a particulièrement besoin d'un effort important d'investissement en matière de distribution d'électricité afin de mener à bien la reconversion industrielle qu'elle a entamée. En effet, les coupures de courant permanentes ou brèves, les chutes de tension sont totalement incompatibles avec les exigences de l'informatique et de la productique. Il apparaît en outre qu'il serait important de transformer l'approche globale de la planification d'E.D.F. en une approche plus pragmatique qui permettrait, compte tenu des exigences financières, de faire face de façon plus simple et plus efficace aux exigences des besoins d'emplois. C'est pourquoi il lui demande de quelle façon il pense pouvoir améliorer dans les plus brefs délais la situation de la distribution de l'électricité en particulier dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Communes (finances locales : Val-d'Oise)

132. - 26 novembre 1986. - M. Robert Montdargent demande à M. le ministre de l'intérieur les raisons pour lesquelles des instructions ont été données au préfet du Val-d'Oise aux fins de régler le budget de la commune de Montigny-lès-Cormeilles sans aucune subvention exceptionnelle en 1986. Cette décision s'accompagne d'une recommandation visant à augmenter massivement les impôts locaux d'une population aux possibilités contributives largement dépassées. Simultanément, comment le Gouvernement, sans aucune explication motivée, peut-il s'écarter totalement des propositions formulées par les magistrats de la chambre régionale des comptes. Enfin, peut-il lui donner la liste des communes ayant bénéficié en 1986 d'une subvention exceptionnelle d'équilibre et son montant pour chacune d'entre elles.

Anciens combattants et victimes de guerre (déportés, internés et résistants)

133. - 26 novembre 1986. - M. Jean Sellinger signale à l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants le cas des patriotes résistants à l'occupation qui, à ce jour, ont été omis dans tous les règlements intervenus soit au niveau franco-allemand, soit uniquement au niveau de notre pays. En effet, les anciens P.R.O. sont nos compatriotes originaires des trois départements du Rhin et de la Moselle qui, en raison de leur attachement à la France, ont été incarcérés dans des camps spéciaux en pays ennemi. Souvent ces personnes furent arrêtées par familles entières à leur foyer et déportées et contraintes au travail ainsi que leurs enfants mineurs. Certes, il ne s'agissait pas de camps d'extermination, mais néanmoins de camps dans lesquels les victimes ont été non seulement privées de liberté, mais ont subi des tortures morales et physiques. Elles ont connu la promiscuité, la faim, le froid et les sévices. Les P.R.O. sont au nombre d'environ 6 000 en Moselle, 3 500

dans le Haut-Rhin et 500 dans le Bas-Rhin. Ils n'ont pas été inclus dans les accords de Bonn du 26 mai 1952, ni dans ceux de Paris du 23 octobre 1956, ni dans l'accord du 15 juillet 1960 en faveur des déportés, ni dans l'accord d'Aix-la-Chapelle du 15 septembre 1978 en faveur des incorporés de force. Il demande quelles mesures spécifiques sont envisagées dans un délai rapproché en faveur de cette catégorie de victimes du nazisme.

Politique extérieure (Tchad)

134. - 26 novembre 1986. - D'importants remous viennent, une fois encore, d'agiter le Tchad. Après avoir été soutenu par le colonel Khadafi, Goukouni Oueddei semble avoir perdu les faveurs du dictateur libyen. Et ses partisans paraissent avoir retourné leurs armes contre leurs anciens alliés. Particulièrement discret sur ces événements, le Gouvernement français aurait soudain décidé de livrer des armements à ces bandes rebelles qui ont perdu leur chef. Quand on connaît la complexité de la situation au Tchad, il paraît pour le moins imprudent d'armer des factions dont les options politiques sont si mouvantes. **M. Pierre Sergent** pose à **M. le ministre des affaires étrangères** une question double : 1^o si des armes ont été livrées aux partisans de Goukouni Oueddei, pour quelles raisons l'a-t-on fait ; 2^o quelles garanties a-t-on exigées pour que ces armes ne se retournent pas, demain, contre les forces armées nationales tchadiennes de Hissène Habré que nous soutenons depuis plusieurs années.

Gendarmerie (fonctionnement : Essonne)

135. - 26 novembre 1986. - **M. Michel Berson** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur la décision de son prédécesseur, en janvier 1985, d'engager le regroupement de deux brigades de gendarmerie du Nord-Est de l'Essonne, celle de la ville canton de Brunoy et celle du canton d'Epinay-sous-Sénart, comprenant en outre, les villes de Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart et Varennes-Jarcy. Après une concertation avec l'ensemble des élus, **M. le commissaire de la République** du département de l'Essonne et le commandant du groupement départemental de gendarmerie avaient convenu que ce relogement devait se faire sur le territoire de la commune de Boussy-Saint-Antoine. En effet, la commune de Brunoy, en zone étatisée, dispose déjà du commissariat de la circonscription de police. De plus, le dossier présenté par la commune de Boussy-Saint-Antoine, qui prévoit les plans et le financement, permet d'implanter la gendarmerie au cœur de la zone concernée, à proximité d'un centre commercial régional et d'une zone d'habitations classée « îlot sensible ». Grande a été la stupeur de l'ensemble des élus du canton d'Epinay-sous-Sénart - tous courants politiques confondus - d'apprendre subitement que ce regroupement ne s'effectuerait plus à Boussy-Saint-Antoine, mais à Brunoy. Il lui demande de lui confirmer que la décision de ce regroupement à Brunoy (qui aurait pour conséquence de supprimer toute présence des forces de police et de gendarmerie sur l'ensemble du canton d'Epinay-sous-Sénart - soit 28 000 habitants - alors même que la ville de Brunoy - 24 000 habitants - disposerait à la fois d'un commissariat de police et de la gendarmerie) n'est pas encore prise. Par ailleurs, il lui demande s'il peut lui assurer que la solution qui sera retenue après concertation avec les élus, sera fondée sur le strict respect des exigences en matière d'efficacité des forces de sécurité et de la nécessaire répartition équilibrée des équipements publics et notamment des forces de police et de gendarmerie.

*Départements
(finances locales : Alpes-Maritimes)*

136. - 26 novembre 1986. - **M. Jean-Hugues Colonna** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation**, sur sa décision de réduire les dépenses publiques de façon à abaisser le niveau des prélèvements obligatoires. Par souci de cohérence et d'efficacité, les collectivités locales ont été invitées à modérer également leurs dépenses. Il apparaît néanmoins que le département des Alpes-Maritimes est réfractaire à cet objectif de modération, notamment pour ce qui concerne le projet de transfert des services vétérinaires départementaux actuellement installés à Nice-Cimiez, vers le site de Sophia Antipolis. De l'avis des experts et des personnels qui y travaillent, ce relogement n'est pas plus indispensable qu'il n'est souhaité. De plus, le projet comporte la démolition de bâtiments jugés conve-

nables et progressivement réalisés de 1950 à 1977 par des contributions financières de l'Etat et du département et dont la valeur actuelle s'élèverait à plusieurs milliards de centimes. De plus, la vente à une société immobilière des terrains ainsi libérés, ne suffisant pas à financer l'opération de transfert, et **M. le ministre de l'agriculture** ne désirant pas, à juste titre, participer financièrement à ce projet, c'est le département qui, en définitive, en supporterait intégralement le coût, ce qui ne manquerait pas d'alourdir la charge des impôts locaux. En conséquence, à l'heure où le Gouvernement impose des économies dans le secteur public, à l'heure où la réduction des dépenses publiques et la baisse des prélèvements obligatoires constituent sa première priorité, il lui demande si ce projet n'est pas en contradiction avec les incitations à la modération qu'il a adressées dans ce domaine aux collectivités locales. L'Etat étant concerné par l'existence de services dépendant de sa compétence, il lui demande par ailleurs ce qu'il compte faire pour s'opposer à l'accomplissement de ce projet.

*Enseignement secondaire
(établissements : Bouches-du-Rhône)*

137. - 26 novembre 1986. - **M. Georges Sarre** attire l'attention de **M. le ministre de la défense** sur le déficit de renseignements dont il semble disposer, quant à la situation réelle du lycée militaire d'Aix-en-Provence, dont témoigne sa réponse à la question écrite n° 7377 du 11 août 1986. Il lui demande en quoi les enseignants congédiés qui sont, de l'avis même du ministre, hautement compétents et ont un sens élevé de leur mission, ont pu nuire au bon déroulement des études dans un établissement où régnerait un « climat de liberté, de confiance et de sérénité ». Il lui demande si l'accumulation de témoignages concordants, soulignant une véritable main-mise exercée par des lycéens connus pour leur activisme d'extrême-droite, ne lui paraît pas devoir justifier des mesures rapides. Cet état de fait, incompatible avec le climat « de liberté, de confiance et de sérénité », peut-il substituer dans ce lycée, sans que les dispositions propres à une remise en ordre soient prises rapidement ? Couvrir des agissements inquiétants serait une faute. Il lui demande, d'autre part, quelles raisons ont pu inciter les responsables militaires du lycée, soumis à l'autorité du ministre de la défense, à enfreindre la décision de la commission d'accès aux documents administratifs et à refuser illégalement de communiquer des documents concernant la situation des enseignants sanctionnés. Il demande enfin si la conception d'une armée républicaine, au service de la Nation, ne justifie pas que soient envisagées une ouverture du recrutement, une redéfinition des méthodes pédagogiques en vigueur, voire une refonte des voies d'accès aux établissements d'enseignement militaire supérieur, et particulièrement à l'école de Saint-Cyr. La diversité du recrutement, la qualité de la formation, n'assurent-elles pas, mieux que la sélection en vase clos, le bon niveau technique et professionnel nécessaire aux futurs officiers de notre armée.

*Politique économique et sociale
(généralités : Lorraine)*

138. - 26 novembre 1986. - **M. Jean Laurain** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur l'aggravation brutale et sans précédent du chômage en Lorraine, sur l'avenir de la production sidérurgique et charbonnière et sur la confirmation de la remise en cause d'implantations dans les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. On enregistre en effet le chiffre record de 105 387 demandes d'emplois non satisfaites à la fin du mois de septembre 1986, ce qui représente une progression de 9,6 p. 100 par rapport au mois précédent, et de 8,3 p. 100 sur un an, pour l'ensemble de la Lorraine. Les dossiers en forme de points d'interrogation s'accumulent dans une région sinistrée par la crise économique et où il est impérativement nécessaire de poursuivre et d'assurer la diversification industrielle. La sidérurgie et la production charbonnière restent deux dossiers clés de l'économie régionale. Or pour la sidérurgie, à la suite du rapport Gandois, quelle est la stratégie industrielle qui va être mise en application à terme, notamment pour les produits longs basés sur la filière fonte en Lorraine ? **M. le Premier ministre** peut-il confirmer que des investissements seront effectués à Gandrange-Rombas et selon quel calendrier ? Pour la politique charbonnière, le seul des 10 millions de tonnes serait abandonné pour 1987 et il en résulterait 1 700 suppressions d'emplois. Là encore, quelle politique charbonnière va être mise en place pour les années à venir, en particulier pour le bassin houiller lorrain, et quels investissements seront réalisés à terme en faveur de celui-ci ? Pour la Meurthe-

et-Moselle, quelles mesures économiques et sociales vont être prises dans le cadre de l'annonce de 97 licenciements à la cristallerie de Vannes-le-Châtel ? Enfin, peut-il confirmer la suppression de 200 emplois à Nancy par la société Cit-Alcatel ? En Moselle, la région de Metz est particulièrement touchée par la remise en cause pure et simple d'implantations créatrices d'emplois. Pour l'I.U.T. de Metz, où un département génie électrique (option électronique) était prévu, ne serait-il pas possible de réétudier budgétairement ce dossier pour la rentrée universitaire 1987 en y intégrant la possibilité de sa délocalisation vers le technopôle de « Metz 2000 » ? S'agissant du Centre de recherche de T.D.F., le P.D.G. de T.D.F. était-il habilité, par son ministre de tutelle, à dire que cette implantation est un « cadeau politique », sachant que les responsables politiques, économiques et sociaux de la région Lorraine jugent unanimement cette réalisation comme fondamentale pour le technopôle de Metz ? Quel va être le calendrier de sa montée en puissance ? Qu'en est-il de l'Office national de la chasse dont la

décentralisation était décidée à Talange ? Cette commune a déjà engagé des fonds publics conséquents. Quelle compensation et indemnisation envisage-t-on pour cette commune, vu que cette implantation n'y est pas confirmée ? Le Gouvernement peut-il également confirmer officiellement que le service des titres de l'Etat va bien être décentralisé à Thionville et selon quel échéancier ? Alors que l'on parle d'une seconde phase d'action pour la Lorraine, la suppression du fonds spécial des grands travaux et la disparition quasi-totale de la prime d'aménagement du territoire ne remettent-elles pas en cause la poursuite jusqu'à son achèvement du contrat de Plan Etat-Région et du programme parallèle ? La réalisation des opérations d'infrastructures d'accompagnement du développement économique et des équipements structurants est indispensable au renouveau d'une région qui justifie pleinement le devoir de continuité de la politique de solidarité nationale mise en place précédemment.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 25 novembre 1986

SCRUTIN (N° 478)

sur la question préalable, opposée par M. Pierre Joxe, au projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au développement des départements d'outre-mer

Nombre de votants 573
 Nombre des suffrages exprimés 572
 Majorité absolue 287

Pour l'adoption 249
 Contre 323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (211) :

Pour : 210.

Non-votant : 1. - M. Claude Evin, président de séance.

Groupe R.P.R. (188) :

Pour : 157.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (128) :

Pour : 1. - M. René Couanau.

Contre : 127.

Abstention volontaire : 1. - M. Jacques Barrot.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Pour : 34.

Non-votant : 1. - M. Charles Fiterman.

Non-inscrits (10) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 6. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Anciant (Jean)
 Ansart (Gustave)
 Asensi (François)
 Auchodé (Rémy)
 Auroux (Jean)
 Mme Avico (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marc)
 Badet (Jacques)
 Balligand (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Baralla (Régis)
 Bardin (Bernard)
 Barrau (Alain)
 Barthe (Jean-Jacques)
 Bartolone (Claude)

Bassinat (Philippe)
 Beauvils (Jean)
 Bêche (Guy)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Bérégovoy (Pierre)
 Bernard (Pierre)
 Berson (Michel)
 Besson (Louis)
 Billardon (André)
 Billon (Alain)
 Bockel (Jean-Marie)
 Bocquet (Alain)
 Bonnemaison (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bonrepaux (Augustin)
 Bordu (Gérard)
 Borel (André)
 Borrel (Robert)

Mme Bouchardeau (Huguette)
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
 Bourguignon (Pierre)
 Brune (Alain)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Carraz (Roland)
 Cartelet (Michel)
 Cassaing (Jean-Claude)
 Castor (Elic)
 Cathala (Laurent)
 Césaire (Aimé)
 Chanfrault (Guy)
 Chapuis (Robert)

Charzat (Michel)
 Chauveau (Guy-Michel)
 Chénard (Alain)
 Chevallier (Daniel)
 Chevènement (Jean-Pierre)
 Chomat (Paul)
 Chouat (Didier)
 Chupin (Jean-Claude)
 Clerf (André)
 Coffineau (Michel)
 Colin (Georges)
 Collomb (Gérard)
 Colonna (Jean-Hugues)
 Combrisson (Roger)
 Crépeau (Michel)
 Mme Cresson (Edith)
 Darinot (Louis)
 Dehoux (Marcel)
 Delebarre (Michel)
 Delehedde (André)
 Derosier (Bernard)
 Deschampa (Bernard)
 Deschaux-Beaume (Freddy)
 Dessen (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Ducloné (Guy)
 Mme Dufoix (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durieux (Jean-Paul)
 Durupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fitzbin (Henri)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frêche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Gaysot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeuriot (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermler (Guy)
 Henu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elic)

Mme Hoffmann (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquat (Vernique)
 Mme Neveux (Paulette)
 Jallon (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Lajoinie (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurisergues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-Jacques)
 Le Penec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (Françoise)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Maignes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louis)

Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Vernique)
 Mme Neveux (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortet (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pénicaut (Jean-Pierre)
 Pease (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistré (Charles)
 Popereen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Portheault (Jean-Claude)
 Pouchon (Maurice)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Ravassard (Noël)
 Reysier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigai (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stiévenard (Gisèle)
 Stirm (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Josèphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislaine)

Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)

Vergés (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)

Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émilie)

Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguéris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuater (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Laffeur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Le Pen (Jean-Marie)
Lepercq (Amaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)

Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Lamano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Pœnfieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Porteu de La Morandière (François)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)

Renard (Michel)
Reveu (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Roblen (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rosi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi (Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Staal (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenailloo (Paul-Louis)
Terror (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Villaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.
Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Baekeroot (Christian)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumout (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Boroira (François)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Brunté (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)

Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charité (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charropln (Jean)
Charton (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Gorse (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)

Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giacard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griottteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herliory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)

S'est abstenu volontairement

M. Jacques Barrot.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin qui présidait la séance.

D'autre part :

M. Charles Fiterman.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Charles Fiterman, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	107	061	
33	Questions..... 1 an	107	063	
03	Table compte rendu.....	01	00	
03	Table questions.....	01	04	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	00	534	
36	Questions..... 1 an	00	548	
06	Table compte rendu.....	01	00	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
06	Table questions.....	01	01	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	004	1 000	
27	Série budgétaire..... 1 an	201	302	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un an.....	004	1 030	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 12 Téléphone : Renseignements : (1) 48-78-02-31 Administration : (1) 48-78-01-30 TELEX : 201170 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)